

Vie Municipale

Les Brèves de la Vie Municipale

La Petite Epicerie change de propriétaire !!!

Après le tabac -presse en 2016, c'est au tour de la Petite Epicerie de changer de visage en 2017.

M et Mme ERABLE, après bien des services rendus à leurs clients, cèdent la place à Mme MARLO.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.



La Petite Epicerie Place du Marché 17350 Taillebourg Tél. 05 46 91 28 54

Un avant-goût de Noël à l'école

Comme chaque année avant les vacances scolaires de fin d'année, les enfants de l'école ont pu rencontrer le Père Noël lors d'un après-midi spectacle dans la salle des fêtes, suivi d'un goûter.





Un grand merci à l'association des parents d'élèves pour leur aide.



Janvier 2017 - n° 93

Vie municipale		
Les Brèves	p	2
Le mot du Maire	p	3
Compte-rendus		
des Conseils municipaux	p	4
Etat civil	p	24
Vie communautaire		
- Saintonge Dorée	р	26
- Nouveau tri	•	28
- Programmation A4	p	29
Vie municipale		
- Journées du Patrimoine	p	30
- Octobre/Novembre	۲	٦٠
à Taillebourg	р	31
- Des Arbres et des Hommes		32
Vie associative		
- L'ATEPE	p	33
- La Gaule Charentaise	p	34
- Les Baladins du		
Comté de Taillebourg	p	36
- Société Sportive		
de Taillebourg	p	37
Renseignements utiles	p	38
Artisans et commercants		39

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois
N°93 - Janvier 2017
Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception/mise en page : Dany Chenet

Photos : Pierre Texier, Emmanuelle Guiberteau, Jean-François Weill dit Morey, Philippe Ganthy, Daniel Arroyo-Bishop. Imprimé par ContiPrint

Merci à tous les membres de la Commission Bulletin Municipal pour leur investissement : Sylvie Albert, Dany Chenet, Marie-Claude Cubillo, Emmanuelle Guiberteau, Christine Texier, Pierre Texier.

Les voeux du Maire

Comme le veut la tradition, il est temps pour nous de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017, avec l'espoir que vous avez tous passé de bonnes fêtes de fin d'année.

Un des points forts de l'année 2016 a été notre Bal populaire du 8 août qui a permis à une grande partie de la population de vivre un moment festif et convivial sur la place de notre village, ce qui n'est pas anodin dans une période où les événements graves s'enchaînent. Encore merci aux associations qui ont pleinement participé à cette soirée.

Merci aux associations, aux administrés, aux enseignants et aux parents d'élèves qui sont présents tout au long de l'année et qui s'investissent régulièrement, nous pensons particulièrement à la cérémonie du 11 Novembre qui a fait l'objet d'éloges de la part des "anciens" pour la forte participation des enfants, mais aussi aux administrés qui sont régulièrement présents lors des commissions (PLU, CCAS, liste électorale, impôts, patrimoine, etc).

Un des points noirs reste le manque de civilité et les problèmes de sécurité routière récemment mis en avant par le Préfet dans un courrier que nous joignons au bulletin.

Pour ce qui est du vandalisme, nous sommes décidés à ne rien laisser passer et notamment le saccage des décorations de Noël du sapin devant la salle des fêtes, enregistré par les caméras vidéo et pour lequel j'ai déposé plainte auprès de la gendarmerie. A ce propos, nous rappelons que le système de vidéo-surveillance mis en place par la municipalité et déclaré en préfecture n'est pas pourvu de caméras "factices" comme certaines personnes le laissent entendre.

Pour ce qui est de la sécurité routière, nous insisterons, en 2017, auprès de monsieur le Préfet pour que nos projets déjà évoqués et transmis aux services compétents puissent être mis en place par les services de voirie départementale et puissent être soutenus financièrement.

2017 verra l'achèvement des travaux du "Pont dormant" et de la "brèche dans le rempart" que nous avons incluse dans un même chantier. Nous pourrons être satisfaits du résultat au regard de la prise en compte de notre patrimoine et de l'attractivité de notre commune.

Cette volonté de la conservation du Patrimoine et de sa mise en valeur démontre notre prise de conscience de la "plus-value" d'attractivité dont nous sommes dépositaires et de la possibilité de trouver des ressources financières, autres que celles de l'impôt, pour notre commune. C'est dans cette optique que nous prévoyons l'ouverture de notre camping-car Park au début de l'été.

2017 sera aussi une année décisive dans la conduite de notre dossier "nouvelle école" qui est le projet de notre mandature et pour lequel nous ne cessons de travailler (la dernière réunion avec Madame la Sous-Préfète, en compagnie du maire d'Annepont, date du 27 décembre).

Enfin 2017 sera une année électorale, pour laquelle j'invite à la plus grande réserve dans le choix des politiques extrêmes. Si la vie de tous les jours n'est pas facile pour certains, nous pouvons considérer que l'Europe nous a préservé de conflits les plus graves pendant plus de 70 ans.

Comme tous les ans, nous avons une pensée pour les familles qui ont perdu un être cher en 2016.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Taillebourgeois.

Le Maire

Pierre Texier

Compte-rendus des Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

Présents: Mmes Beaubeau, Richaud, Albert, Mrs Gallais, Texier, Ganthy, Covela-Rodriguez, Chevalier, guillot, Arroyo-Bishop.

Excusés: Mr Decq a donné pouvoir à Guillaume CCovela-Rodriguez.

Mme Guiberteau a donné pouvoir à Sylvie Albert. Secrétaire de séance : Mr Ganthy.

- M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
- 16) Délibération Taxe sur terrain devenu construc-
- 17) Sanction à l'encontre d'un agent
- 18) Questions diverses

Vote: tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Adoption du PV du CM du 08/07/2016
- 2) Décision modificative du Budget
- 3) Délibération: Prévention des risques professionnels: convention avec la CDC Vals de Saintonge pour le versement des subventions versées au titre du Fonds National de Prévention (Document Unique).
- 4) Etude d'aménagement du carrefour voie ferréerue de la gare
- 5) Participation des Associations extérieures au frais divers des bâtiments utilisés
- 6) Modification numérotages et noms de rues
- 7) Dissolution du Syndicat du Bramerit
- 8) Délibération SEMIS
- 9) Parcelles bord de Charente, La Brossardière, Nautic Club
- 10) Personnel : Service administratif : délibération fermeture de poste, ouverture de poste, tableau des effectifs
- 11) Enlèvements des encombrants sur la commune
- 12) Bal populaire du 07/08/2016
- 13) Vidéosurveillance / mise en place de la tranche 2
- 14) Lotissement du Vallon des Mottes / choix du Projet d'aménagement
- 15) Travaux sur le RD 231
- 16) Questions diverses
- 1) Adoption du PV du CM du 8 juillet 2016

Vote: tous pour

2) Décision modificative

Par erreur les factures de M. Robin (élagage des arbres du Parc) ont été imputées sur le budget de la Trame Verte et Bleue. Il convient de prendre la ligne prévue au budget (prestation extérieure) et de l'im-

puter à l'opération Trame Verte et Bleue.

Vote: tous pour

A l'occasion du démarrage des travaux et aux ordres de services donnés aux entreprises, le département nous a fait parvenir une avance sur la subvention pour le Pont Dormant (19 950€)

3) Délibération: Prévention des risques professionnels: convention avec la CDC Vals de Saintonge pour la réversion des subventions allouées au titre du Fonds National de Prévention (Document Unique). Monsieur le Maire nous lit le document envoyé par la CDC Vals de Saintonge.

Une convention va être passée avec la CDC pour élaborer ce document et que la subvention soit directement versée à la CDC.

Vote: tous pour

4) Etude d'aménagement du carrefour voie ferrée - rue de la gare - route de Saint-James

Suite aux nombreux accidents survenus à ce carrefour, la municipalité souhaite apporter des améliorations sur la sécurité, mais celles-ci doivent être validées par les services compétents.

Monsieur le Maire propose que le syndicat départemental de voirie ou la direction des infrastructures du Département se chargent de l'étude. Il s'est déjà rapproché du Syndicat départemental qui propose une étude mais celle-ci a un coût (3 500€). Il a également rendez-vous avec les services du Département.

5) Participation des associations extérieures aux frais divers des bâtiments utilisés

Il parait anormal que des associations extérieures à la commune ne participent pas aux frais des bâtiments (électricité, chauffage, etc) lors des locations. Une révision des tarifs et du règlement est souhaitée et sera appliquée à compter du 1er janvier 2017.

Sera considérée comme "association extérieure" celle qui ne comporte pas plus de 50% d'adhérents taillebourgeois.

D'autre part une contrainte de "priorité" est instituée par la municipalité pour l'utilisation de ses locaux et bâtiments (salle des fêtes, du foot, voûtées, etc)

- a) 15 jours de prévenance en cas de besoins (élections, réunion d'élus, de CdC, etc)
- b) Sans délai en cas d'urgence absolue (plan de secours et sécurité, inondations, accidents graves, tremblement de terre, etc)

Vote: tous pour

6) Modification numérotages et noms de rues Pour des raisons administratives (compteur EDF entre autres), il faut nommer la rue qui dessert l'ex camping.

Proposition de l'adresse : Rue "Le Près du Vivier"

Vote: tous pour

7) Dissolution du Syndicat du Bramerit

Une délibération doit être prise pour signifier notre accord sur la dissolution du Syndicat du Bramerit et ses modalités.

Vote: tous pour

8) Délibération SEMIS

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

- N° 029 logements locatifs sociaux "Presbytère de Taillebourg" (convention du 11/04/1984)
- N° 108 logements locatifs sociaux "Lotissement Saint Savin" (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2015. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2015, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2015.

Vote: tous pour

9) Parcelles bord de Charente, La Brossardière, Nautic-Club

La mairie n'a toujours pas reçu le bail emphytéotique demandé auprès du notaire pour servir de base à une régularisation et une éventuelle nouvelle convention avec le Nautic-Club.

Monsieur le Maire demande de repousser ce point d'ordre du jour.

Vote: tous pour

Parcelles bords de Charente, La Brossardière Monsieur Fabrice Guillot :

"Les berges sont de plus en plus affaissées, on ne peut plus y passer. Le département est propriétaire de ces berges et donc de l'entretien. Les particuliers n'ont pas à financer les réparations des berges.

Des dégradations ont été constatées, causées par la circulation sur la Charente et non par les vaches."

Monsieur le Maire a déjà sollicité le service des voies

d'eau du département qui ne semble pas être du même avis. Les responsabilités semblent compli-

quées à établir sans recours juridique.

Dans le virage de la Charente à la Brossardière, une parcelle appartient à la commune. De nombreuses personnes s'y installent en période estivale, font du bruit la nuit et quelquefois du camping sauvage. Monsieur le Maire pense qu'il faudrait mettre en place une barrière en laissant des places de parking et un passage pour les pêcheurs ou passer une convention de location avec M. Guillot afin qu'il gère ce terrain en prenant en compte l'accès des pêcheurs. Monsieur Chevalier propose que la location se base sur "le prix du fermage en vigueur". Monsieur Guillot va étudier la proposition.

Vote: 11 pour, 1 abstention.

10) Personnel: Service administratif:

délibération fermeture de poste, ouverture de poste, tableau des effectifs

Tableaux des effectifs

Suppression du poste d'attaché principal, catégorie A et création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe, catégorie C.

L'ouverture du poste d'adjoint administratif sera effective à compter du 1er janvier 2017

Vote: tous pour

Adhésion au service chômage du centre de gestion de la Charente-Maritime

Le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhérent à ce service. Afin de prévoir ce cas de figure et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Taillebourg et cet établissement. Cette convention est gratuite et la rémunération du Centre de Gestion se fait en fonction de la complexité des dossiers demandés.

Vote: tous pour

11) Enlèvement des encombrants sur la commune Suite à des sollicitations d'administrés, monsieur le Maire propose de mettre en place un service d'enlèvement des encombrants sur la commune.

Toutefois, pour éviter les dérives et les abus, un planning (dans un premier temps, 2 fois par an) sera mis en place et les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie.

Ce service sera réservé aux personnes dans l'impossibilité matérielle ou physique de se déplacer, aux personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite. L'enlèvement pourra se faire sur la place même de l'encombrant.

Vote: tous pour

12) Bal populaire

Une lettre sera adressée au Président du Département pour le remercier. Une copie sera envoyée à tous les acteurs ayant oeuvré à la réussite de cette soirée. Bien que cette soirée ait été proposée par le Conseil Départemental comme ponctuelle pour Taillebourg, la municipalité souhaiterait renouveler l'opération.

Monsieur le Maire évalue à 1 000 € (2 groupes de musique, les repas des techniciens et musiciens, le branchement électrique, la journée d'un agent et divers) la dépense de la municipalité dans cette opération.

Le coût pour le Conseil Départemental est annoncé à 15 000€.

13) Vidéosurveillance / mise en place de la tranche 2 La Préfecture nous a adressé un courrier. Un plan particulier de mise en sûreté est à mettre en place aux abords de l'école dans le contexte des attentats et de la menace terroriste.

La mise en place de la vidéo-surveillance doit donc s'accélérer. Après les deux caméras placées sur la place du Marché, monsieur le Maire propose d'anticiper la phase 2 (prévue en 2017) et d'équiper les abords de l'école. Un 1er devis se monte à 5 000€. La participation du SIVOS reste à définir.

14) Lotissement du Vallon des Mottes / choix du Projet d'aménagement

L'entreprise SYNERGEO a déjà été précédemment choisie. Elle nous propose 4 avant-projets.

Le projet n°4 comprenant 9 parcelles est retenu.

Le prix de vente du m² est fixé à 39€

Vote: tous pour

15) Travaux sur la RD 231

La mairie a reçu une lettre de M. Doublet nous indiquant que des travaux allaient être effectués sur la RD 231 (route des maçons). La route sera refaite sur toute sa longueur.

Monsieur le Maire va profiter de cette opportunité pour rencontrer les services du département et évoquer des problèmes de circulation et de sécurité sur différents points de Taillebourg. Ces thèmes seront débattus en prochaine séance de conseil municipal.

16) Délibération Taxe sur terrain devenu constructible

En 2007, une délibération a été prise pour établir une taxe sur certaines ventes de terrains devenus constructibles.

Monsieur le Maire n'est pas contre ce fait mais expose que cette délibération n'est pas juste dans le sens où elle s'applique sur la totalité du terrain vendu et il existe des cas particuliers où le terrain d'un même numéro cadastral est divisée par le PLU en plusieurs zones constructibles ou non. Il demande alors de spécifier, dans cette nouvelle délibération, que cette taxe ne s'applique que sur la partie "réellement constructible " du dit terrain.

Vote: tous pour

17) Sanction à l'encontre d'un agent

Suite à une réunion préalable, aux faits reprochés et évoqués en séance, les membres de la commission du personnel sont invités à statuer sur la mise à pied de trois jours sans rémunération d'un agent.

Vote: tous pour

18) Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre sur l'organisation des primaires par le parti des Républicains. 2 tours auront lieu (le 20 novembre et le 27 novembre). Les Taillebourgeois désirant voter devront se rendre à St Savinien. Ce

vote est ouvert à tous moyennant la somme de 2€, une signature de la charte des valeurs républicaines et une pièce d'identité ou carte d'électeur.

Compte-rendu de la réunion du CCAS du 7 septembre 2016

Présentation des menus pour le repas des ainés et animation.

Compte rendu de la réunion SIVOS du 30 août 2016

Présentation du tableau des effectifs.

La CDC Vals de Saintonge n'assurant plus la surveillance de la pause méridienne, il convient de recruter du personnel afin d'assurer ce service.

Une formation est proposée par CYCLAD afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Monsieur Ganthy évoque un problème survenu entre un animateur et un agent technique du SIVOS.

Monsieur Arroyo-Bishop présente le programme des 16, 17 et 18 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Fin de séance 1h15

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Présents: M. Texier, Mme Albert, M. Covela Rodriguez, Mme Richaud, M. Gallais, M. Guillot, M. Decq, Mme Guiberteau, M. Arrpyo-Bishop, M. Chevalier, Mme Beaubeau.

Absents excusés: M. Philippe Ganthy a donné pouvoir à M. Pierre Texier.

Secrétaire de séance : Mme Harvoire.

Préambule:

Ce jeudi 13 octobre, la gendarmerie a rencontré M. Texier pour faire le point sur plusieurs problèmes dont l'incident lors de la randonnée pédestre de l'association d'aveugles en route sur le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, où des adolescents avec des scooters circulaient, en sens interdit, dans l'allée du Château, slalomant entre les randonneurs. La présence de M. Texier et la vidéosurveillance ont permis l'identification des individus et des suites vont être données.

- M. Texier propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
- 14) Pontons du Port flottant
- 15) Bail emphytéotique du Nautic Club
- 16) Plan-dépliant du tourisme
- 17) Questions diverses :

Vote: Tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant:

- 1) Adoption du PV du CM du 08-09- 2016
- 2) Décisions Circulation et Sécurité Routière projet

délibération de modification d'entrée d'agglomération

- 3) Délibération réouverture Zone Camping pour un Camping-Car Park
- 4) Projet matérialisation de places de Parking, place de l'Eglise
- 5) Eclairage Public zone du Champ de Foire (période estivale)
- 6) Information « Petite épicerie »
- 7) Vente d'un terrain aux "Févriers"
- 8) Pont Dormant avancement des travaux-mission de coordonnateur SPS
- 9) Résultat concours "villages fleuris"
- 10) Effacement des lignes moyenne-tension rue de l'étang et vallée de la Rutelière
- 11) Bilan Championnat Elagueurs-Grimpeurs du 07, 08 et 09 Octobre
- 12) Note de service nº2016-02 (congés salariés-véhicules municipaux)
- 13) Zone de collecte ordures ménagère Cyclad-mise en place zone-test la Brossardière
- 14) Pontons du Port flottant
- 15) Bail emphytéotique de la parcelle du Nautic Club
- 16) Plan guide touristique
- 17) Questions diverses
- 1) Adoption du PV du CM du 08-09-2016 Vote : 1 abstention – 10 pour
- 2) Décisions Circulation et Sécurité Routière projet délibération de modification d'entrée d'agglomération

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait sollicité le sénateur Doublet (Président de la commission Infrastructure et Patrimoine du conseil départemental de la Charente-Maritime) sur nos problèmes et projets d'aménagements routiers pour la sécurité des utilisateurs. En effet, en matière de voirie, si certaines décisions sont uniquement du ressort du département (hors agglomération), d'autres sont sous la responsabilité de la Municipalité (en agglomération), mais soumises à l'avis du Département et du Préfet.

Monsieur le Sénateur avait alors convenu d'un entretien avec ses Services, ce qui a été réalisé le 9 septembre 2016.

Monsieur le Maire rend compte du résultat du rapport des Services du Département et du dossier de demande qui y fait suite.

Un comptage du nombre de passages, sur les voies du carrefour de la D 127 / D 114 va être mis en place. A l'issue de cette étude seront envisagés des aménagements du carrefour.

Plusieurs projets sont aussi à l'étude :

- le déplacement de l'entrée de l'agglomération entre la rue du Plantis et la route des Maçons,
- deux zones de limitation de la vitesse à 70 km/h sur la route des Maçons,
- des ralentisseurs devant la place Saint-Louis et au niveau de la gare,

- la modification de l'entrée de l'agglomération au niveau du futur groupe scolaire (non souhaité par les services du département).

Monsieur le Maire sollicite l'approbation de ce dossier de demande.

Vote: tous pour

3) Délibération relative à la réouverture commerciale du camping de Taillebourg, dit "camping du Château", rue des prés du vivier.

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par le décret n°84-227 du 29 mars 1984 relatif au camping et au stationnement des caravanes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-28 du 16 janvier 1990 portant classement du terrain de camping "municipal" à Taillebourg en catégorie deux étoiles;

Vu le décret et arrêté interministériel du 11 janvier 1993 relatif au classement des terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravaniers;

Vu la demande de reclassement en catégorie deux étoiles et le règlement intérieur présentés, en application des dispositions de l'arrêté interministériel susvisé:

Vu l'arrêté préfectoral n°94-1206 du 24 juin 1994 portant classement du terrain de camping "municipal" à Taillebourg en catégorie deux étoiles ;

Vu l'arrêté municipal du 7 juin 2012 décidant de la fermeture commerciale du dit camping pour le 15 juin 2012, par décision du Conseil Municipal de Taillebourg, réunit le 25 mai 2012.

Considérant:

- le questionnement régulier des professionnels du Tourisme sur notre capacité d'accueil en matière de camping-car;
- le questionnement régulier des professionnels du Tourisme sur notre capacité d'accueil en matière de halte pour les vélos et chevaux sur le principe de notre halte Jacquaire et des projets nationaux Véloroute, Vélodyssée, etc;
- la volonté de la Municipalité de mettre tout en oeuvre pour exploiter son potentiel Patrimonial et Touristique;
- la volonté de la Municipalité d'accéder, à terme, à des ressources financières autres que celle de l'impôt;
- les possibilités et les capacités d'accueil de l'ancien camping de Taillebourg sans aménagement coûteux;
- les contacts pris depuis deux ans avec les professionnels du tourisme et des structures du type "Aire de Camping-Car";
- l'étude réalisée qui prévoit un retour sur investissement (45 000€) à partir de la 6ème année sur la mise en place d'une aire spécialisée "Camping-Car";
- l'accès à cette aire de type "barrière dédiée à un terminal de paiement";
- la volonté de confier la gestion commerciale à un professionnel spécialisé

Il est proposé au Conseil Municipal:

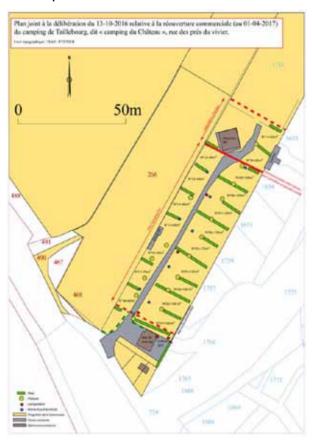
- d'approuver la réouverture commerciale du "camping du Château" à compter du 1er avril 2017 sur le projet de deux zones suivant le plan joint : Zone 1 : une aire de Camping-Car indépendante et fermée et Zone 2 : une halte vélos et chevaux.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : - de la réouverture commerciale du "camping du Château" à compter du 1er avril 2017 suivant le projet présenté :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote: tous pour



4) Projet de matérialisation de places de Parking, place de l'Eglise

Il a été demandé, par certains riverains, de matérialiser des places de parking sur la place de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose d'étudier le projet avec les 1 er et 3 ème adjoints. Il faut d'abord faire un relevé topographique des lieux et étudier ensuite la meilleure disposition de ces places en fonction de leur emprise réglementaire et des obstacles techniques (arbres, etc).

5) Eclairage Public zone du Champ de Foire (période estivale)

Il a été demandé, par certains administrés, une prolongation de la durée de l'éclairage public sur la zone du champ de foire en période estivale.

Monsieur le Maire demande au 3ème adjoint, monsieur Gallais, quelles sont les différences de temps d'éclairage sur le secteur.

M. Gallais répond que l'éclairage dans la zone du Champ de Foire s'arrête à 23h et reprend à 6h. Pour

modifier ces heures, il faut faire intervenir le SDEER, seul compétent pour modifier les horaires sur l'horloge "automatique".

L'ensemble des conseillers souhaite le maintien des plages horaires d'éclairage : l'éclairage jusqu'à 23h sur l'ensemble de la commune sauf en période estivale dans la rue principale et aux bords de Charente du 15 juin au 15 septembre jusqu'à ooh30).

A la vue des nombreuses pannes sur la commune, il y a manifestement de gros problèmes de fiabilité avec les nouvelles cellules "automatiques" fournies par le SDEER.

6) Information "Petite Epicerie"

La "Petite Epicerie" va changer de gérant dans les prochains mois ; monsieur le 1er adjoint a assisté aux premières transactions chez le notaire :

Le conseil municipal souhaite apporter des petites modifications sur le prochain bail :

- Dépôt de pain autorisé le ou les jours de fermeture de la boulangerie
- Vente de viennoiseries, de gâteaux et de crêpes sous emballage
- Vente de journaux autorisée après concertations avec des commerces.
- Le montant du loyer est fixé à 200 € HT mensuel (soit 2400 € HT annuel).

Vote: tous pour

M. DECQ s'interroge sur la légalité des restrictions apportées au vu du principe de la libre concurrence et de l'installation d'un monopole. M. le Maire ne pense pas que ces petites modifications ne soient pas légales compte tenu que le bail originel a été rédigé par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il propose de demander conseil, sur ce point, au notaire qui rédigera l'acte de cession.

Un état des lieux de sortie et un état des lieux d'entrée doivent être effectués ainsi qu'un contrôle électrique et de sécurité des installations. Le notaire en charge du dossier doit faire parvenir à la mairie une liste de formalités à effectuer.

7) Vente d'un terrain aux "Févriers"

Monsieur le 1er adjoint a suivi ce dossier :

Cette affaire dure depuis plus de 4 ans. Il s'agit d'un quéreux appartenant aux habitants du village et d'un chemin appartenant à la commune devenu inutilisé. L'acte de vente sera signé le 21 octobre 2016 au profit de Mme Céline Hémerit et M. Mickaël Vignaud pour un montant de 762 € (hors frais de notaire) dont la somme finale sera répartie entre les habitants du village. Les frais engagés par la municipalité dans ce dossier seront remboursés par l'acheteur.

8) Pont Dormant – avancement des travaux-mission de coordonateur SPS

Il convient de prendre une délibération pour acter le choix des entreprises proposées en commission des marchés: Lot 1-Echafaudages : LV-TEC Lot 2-Maçonnerie : Les Compagnons réunis

Vote: tous pour

Concernant la réalisation des travaux du Pont Dormant monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal de choisir la Société VERITAS, déjà en charge des contrôles des bâtiments de la commune, pour la mission obligatoire (code du travail-Décret de 2008) de SPS (sécurité et protection de la Santé).

Article R4532-4

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé dès le début de la phase d'élaboration de l'avant-projet sommaire, au sens de l'article 4 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, ou de la phase d'élaboration de son équivalent, lorsque l'opération n'est pas soumise à une telle élaboration.

Cette mission est proposée à un coût de 2 200 € HT. Vote : tous pour

Monsieur le Maire propose de faire un point sur le plan de financement des travaux.

Montant HT prévu : 160 530 €

dont : lot 1/échafaudage 26 840€ et lot 2/maçonnerie 133 690 €

Montant HT réel des devis des entreprises sélectionnées suite à l'appel d'offre : 132 094,52 € (soit – 28 435,48 €)

dont : lot 1/échafaudage 28 610,53€ et lot 2/maçonnerie 103 483,99 €

D'autre part, le projet de passerelle sur la douve est abandonné pour un problème de réalisation et d'utilisation au profit d'un passage alterné sur le pont avec une période de coupure complète d'un mois pour laquelle nous allons essayer de minimiser les désagréments mais que les utilisateurs vont devoir prendre en compte.

Le non-montage de cette passerelle fera économiser 8 498,81 € HT sur le lot 1/échafaudage.

Récapitulatif du financement actuel :

160 530 - 28 610,53 - 103 483,99 + 8498,99 + 2000 (+ de la souscription fondation patrimoine) - 2 200 (SPS) =

Un solde actuel sur l'opération de 36 734,47 €.

Monsieur le Maire informe qu'en l'état, cette somme était en partie perdue (environ 80% de la part des subventions) car les subventions ne sont versées que sur les factures acquittées et non sur les plans de financement. Pour cette raison, monsieur le Maire, informé de cette situation dès le choix des entreprises, avait sollicité le maître d'oeuvre, monsieur l'architecte en chef des bâtiments historiques, pour trouver une solution d' "avenant" aux travaux et consommer l'ensemble de notre budget sur un secteur proche du

pont dormant. La réponse fut catégorique : "il n'est pas envisageable d'utiliser ces fonds sans établir un autre projet à part entière".

Déception du côté de la municipalité et de la commission du Patrimoine de "perdre" cette somme sans compter que toute nouvelle demande pour un nouveau projet de restauration se verra revu à la baisse du côté du pourcentage des subventions ou pire non pris en compte pour des raisons budgétaires par les institutions habituelles en capacité de subventionner.

Telle était la situation jusqu'à la semaine dernière, 5 octobre, quand l'entreprise de maçonnerie "les Compagnons Réunis" ne trouvant pas de raccordement de réseau "eau pluviale" dans la structure du pont, a sollicité l'Architecte en Chef pour créer une canalisation souterraine en PVC sous le mur d'entrée de la cour Marie de Valois, ressortir dans l'allée Bergère, de nouveau passer sous le muret de la douve pour finir en exutoire par une dalle en cuivre qui longerait toute la hauteur du mur de cette douve.

Alertés, nous nous sommes déplacés sur les lieux pour interroger le chef de chantier sur notre doute de la qualité esthétique de la réalisation et à conserver une telle hauteur de dalle en cuivre plus de 15 jours dans une zone difficile à protéger des amateurs de "ce précieux métal".

Monsieur le Maire a alors proposé que cette canalisation souterraine continue le long de l'allée Bergère et plonge dans l'éboulement du mur écroulé de la douve pour ressortir à sa base.

Ce mur effondré en 1985 serait alors (par cette canalisation de PVC diamètre 100 mm) directement lié à notre chantier du Pont Dormant et son remontage à l'identique pourrait se faire dans ce cadre par un "avenant".

Le chef de chantier a évidemment était conquit par cette solution (chantier supplémentaire), monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a validé la faisabilité de cette opération en réunion de terrain le 5 octobre ainsi que le responsable DRAC du suivi de notre dossier (mail du 7 octobre).

Si, pour une raison ou pour une autre, les décideurs ne se rétractent pas sur les orientations envisagées cette dernière semaine, nous aurons, l'été prochain, fait ensemble une grande avancée sur l'état sanitaire de notre Patrimoine avec la possibilité de le mettre en avant pour nos propositions touristiques et nos projets de manifestations.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans la dernière délibération du 4 février 2016, relative à la modification du plan de financement du "Pont Dormant", le conseil avait autorisé monsieur le Maire à : "rechercher des financements qui permettraient de mettre en oeuvre des variantes au projet de restauration du monument".

Il demande toutefois un vote de confiance sur les orientations prises dans ce dossier

Vote: tous pour

M. Arroyo-Bishop ajoute que si le mur effondré en 1985 est remonté dans son intégralité, cela ne pourra qu'être bénéfique quant à la perception et la visibilité des travaux effectués.

9) Résultat concours "villages fleuris"

Le 16 septembre 2016, à Brie sous Matha, a eu lieu la remise des prix du concours des "villages fleuris", à laquelle ont assisté messieurs Bruno Chevalier et Eric Lavie.

Taillebourg a eu le 4ème prix ex-æquo dans la catégorie des villages de moins de 1000 habitants, notamment sur son volet "Trame Verte et Bleue" car la gestion des espaces verts entre maintenant en ligne de compte dans ce classement. A l'occasion de cette remise des prix, il a été offert à la municipalité un bon d'achat de 100 € pour l'achat de végétaux.

10) Effacement des lignes moyenne-tension rue de l'Etang et vallée de la Rutelière

Tout le monde a pu remarquer l'amélioration de l'environnement et de notre réseau électrique par "l'effacement" des lignes aériennes moyenne-tension sur la vallée de la Rutelière et la destruction du postetransformateur rue de l'Etang au profit de lignes souterraines.

11) Bilan Championnat Elagueurs-Grimpeurs des 7, 8 et 9 octobre organisé par la SFA (Société Française d'Arboriculture)

Ce week-end, l'Europe a donc grimpé à plus de 15m dans nos arbres du site classé, puisque Allemands, Espagnols, Belges et Français se sont affrontés amicalement dans un championnat où ils ont rivalisé entre vitesse d'exécution, adresse et mise en sécurité d'un chantier d'élagage acrobatique. Le long weekend avait commencé le vendredi à la salle des fêtes par une conférence du responsable des arbres de la ville de La Rochelle, sur la gestion des arbres par les collectivités. Des maires ou leurs représentants (La Rochelle, Saintes, Sainte-Césaire, etc) se sont déplacés pour échanger sur les problématiques de plantation, d'abattage et de législation récente sur la gestion du Patrimoine paysager. Cet échange a été suivi du verre de l'amitié, puis dans l'après-midi, la SFA a proposé des animations aux scolaires.

A suivi le championnat sur le week-end au cours duquel bon nombre de spectateurs ont été éblouis par les prouesses techniques et l'adresse des participants. Le dimanche après-midi, la municipalité a participé aux récompenses en offrant un certain nombre de lots.

Une belle animation, atypique, proposée par l'équipe municipale avec le soutien des associations des Baladins (buvette et coup de main) et des 21 km (prêt d'une sono). La journée a été relayée par 3 journaux locaux et un passage dans le journal de FR3 Région. Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de la pré-

paration de ce championnat, M Robin, organisateur, a gratuitement élagué tous les platanes de l'ancien camping.

- 12) Note de service n°2016-02 (congés salariés-véhicules municipaux)
- a) Congés des Agents

Le vendredi 30 septembre, la commission patrimoine avait mis en place une demi-journée "nettoyage et changement des tuiles cassées" sur le toit des salles voûtées. Cette journée avait été spécialement retenue "en semaine" pour bénéficier de l'aide d'un agent communal ce qui n'a pas été le cas puisque tous les agents aptes à remplir cette mission (conduite du tracteur, camion, etc.) étaient en congé.

D'autre part, un jeune stagiaire reçu dans le cadre de sa formation s'est retrouvé sans encadrement.

Monsieur le Maire considère que ce genre de situation n'est pas acceptable, notamment vis à vis des personnes (Jean-Luc Petitcollot et Gérard Maure) qui sont venus bénévolement participer aux travaux de mise hors d'eau des salles voûtées, qui sont montés sur les toits et ont effectué un premier changement de 150 tuiles cassées.

A compter du 1 décembre, pour éviter et anticiper au plus près ce problème de calendrier de congés des agents, les dispositions suivantes seront prises :

- les congés des agents sont à déposer auprès de madame Harvoire qui les enregistrera sur un planning général "agents" et vérifiera leur compatibilité avec le planning des obligations municipales et les observations des adjoints (rentrées scolaires, cérémonies, fêtes nationales, astreintes, etc); elle les soumettra ensuite à la signature du Maire;
- les congés sont à déposer 3 jours avant la date de départ pour les congés inférieurs à 5 jours ouvrés.
- les congés sont à déposer 1 mois avant la date de départ pour les congés supérieurs ou égaux à 5 jours ouvrés.
- 50% des jours de congés seront déposés avant la fin de l'année en cours pour l'année suivante.
- une possibilité de report de 5 jours de congés maximum d'une année sur l'autre, entrant dans le calcul des 50% susvisés.

b) Utilisation des véhicules de service

Des administrés témoignent que des véhicules de services de la commune ont été vus hors du contexte communal. Monsieur le Maire rappelle que la conduite ou l'utilisation des véhicules de service effectués hors de la commune ou hors horaires de service sans demande précise à un élu sont soumises à des sanctions d'exclusion temporaire.

D'autre part, les bons de carburant sont obligatoirement renseignés :

- du nom de l'agent
- du kilométrage du véhicule

Madame Harvoire et monsieur Chevalier sont en charge de l'application de ces règles.

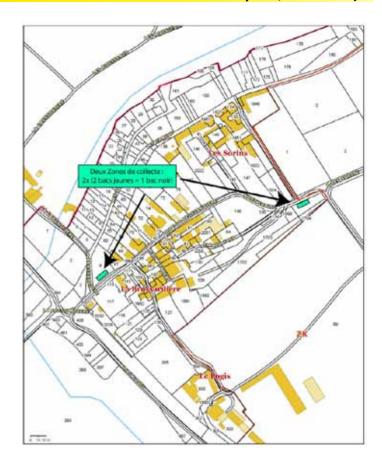
13) Zone de collecte ordures ménagères Cyclad-mise en place zone-test la Brossardière

La municipalité a rajouté deux bacs jaunes place du champ de foire, ayant constaté un manque de capacité. Mme Guiberteau précise que c'est une bonne chose mais que cela n'empêchera pas les dépôts sauvages aux abords des bacs.

La contrainte de la mise en place progressive de la collecte des ordures ménagères en bacs collectifs a été décidée au niveau de la Communauté de Communes. Aussi la Société CYCLAD (ex-SMICTOM) sollicite de plus en plus les mairies pour mettre en place les espaces dédiés aux ramassages collectifs.

A la Brossardière (zone test pour le nombre de bacs, positionnement, sécurité, etc.), après une visite des lieux possibles et sur les conseils de Fabrice Guillot, monsieur le Maire a soumis un plan des implantations à CYCLAD pour approbation. La mise en place se fera dès l'acceptation et sera soumise aux remarques des habitants au fur et à mesure de l'utilisation. Ces remarques seront prises en compte dans le positionnement sur les autres sites sur la commune.

14) Pontons du Port flottant Par courrier en date du 12 Octobre 2016, La Communauté de Communes notifie à la commune de Taillebourg:



Réf : n° MC/053/J/2016 Objet : Demande d'autorisation

Suite à la fusion des collectivités, nous avons découvert que les pontons situés à Saint Savinien et à Taillebourg et nous appartenant (ou en cours de transfert) n'avaient jamais été homologués. Pour pallier ce problème, nous avons entamé les démarches nécessaires.

A cet effet, nous devons sortir tous nos pontons afin qu'un expert les voit « à sec ». Après contact avec les services du Conseil Départemental, il nous semble pertinent de le faire cet hiver afin que le nettoyage du lit de la Charente en soit facilité.

Après étude des lieux, nous souhaiterions pouvoir les stocker, quelques semaines, sur votre terrain D329 à proximité de leur emplacement existant après avoir été grutés hors de la Charente par une entreprise que nous aurons mandatée.

Je vous remercie de la diligence que vous voudrez bien porter à ce dossier.

Le Président de Vals de Saintonge Communauté

Jean-Claude GODINEAU

Compte-tenu que, suite à la fusion des anciennes CdC, la nouvelle Communauté de Communes n'a pas voté la "Compétence des pontons dédiée au tourisme fluvial sur la Charente" qui était en charge de l'ancienne CdC et sous convention avec la municipalité de Taillebourg, monsieur le Maire a tout de suite téléphoné aux services de la CdC pour prévenir que la municipalité ne pourrait pas prendre à sa charge la mise aux normes des pontons et qu'elle étudierait le coût de la rétrocession au regard du retour sur investissement au point d'éventuellement "refuser l'héritage" compte-tenu que la personne en charge de ce dossier à la CdC annonce des coûts astronomiques de "grutage" des pontons pour une inspection "à sec ". La Commune de Taillebourg doit-elle supporter à elle seule cette compétence Tourisme alors que la collectivité n'a pas considéré qu'un port sur la Charente pouvait bénéficier à l'ensemble du territoire.

15) Bail emphytéotique de la parcelle du Nautic Club La municipalité, par l'intermédiaire de son notaire, a enfin récupéré le bail emphytéotique concernant la parcelle de terrain sur la rive gauche de la Charente et dédiée au "Nautic-Club".

On y lit notamment:

En sa qualité de preneur, la Commune de TAILLEBOURG d'une assurance, de tous risques et en particulier des risques d'accident relevant de sa responsabilité civile.

Les parties conviennent de donner compétence au survenir entre elles.

PUBLICITE:

En application de l'accident de l'accident relevant de grande Instance pour régler les litiges pouvant

Les suspicions concernant la responsabilité de la commune vis-à-vis des activités liées à ce terrain et aux locaux étaient donc bien fondées.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre toute la mesure de la situation notamment au regard des contrôles de sécurité des établissements recevant du public, de l'accessibilité aux handicapés et des normes des structures (pontons flottants) dont nous venons d'avoir la "résonnance" dans l'ordre du jour précédent.

Propositions:

- M Gallais, responsable des bâtiments communaux, indique qu'au vu des risques encourus par la commune de Taillebourg sur un éventuel accident ou contrôle des services de sécurité, le conseil municipal devrait se pencher sur une éventuelle résiliation du bail conclu entre la commune de Taillebourg et la commune de Port d'Envaux. Si cette solution est adoptée, le Nautic Club devra se rapprocher de la commune de Port d'Envaux pour continuer à bénéficier des locaux qu'ils utilisent.
- Le maire rencontrera le notaire pour évoquer cette résiliation.

16) Plan guide touristique

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de vérifier toutes les informations qui se situent sur le bon à tirer envoyé cette semaine par la société mandatée avant la validation.

Des premières observations sont faites :

- Erreurs sur l'orthographe des noms des rues
- Des commerces ne sont pas représentés.

17) Questions diverses

- Mme Guiberteau informe qu'un éclairage rue de la gare est couvert de lierre issu d'une maison particulière, donc la route n'est pas éclairée.
- Mme Guiberteau rappelle qu'il faut penser à commander le sapin de Noël. M Chevalier informe que des devis ont été demandés, que certains sont revenus pour des sapins de 5 mètres. On attend les tarifs des 6 mètres.
- M. CHEVALIER informe le conseil qu'à compter du 1er Janvier 2018, les employeurs devront délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) à certains de leurs agents. ENEDIS et la CDC (via le CNFPT) proposent des formations pour l'AIP qui seront obligatoires. Le coût de ces formations et examens (195 € par agent) devra être prévu au budget 2017.
- M Gallais informe qu'un individu circule chez les gens prétextant être habilité par ENEDIS pour signer des contrats d'électricité et d'énergie et invite à la méfiance.
- Mme Beaubeau informe que suite à une réunion organisée par le centre de gestion de la Charente-Maritime à laquelle elle a assisté avec Mme Harvoire, la mise en oeuvre du protocole P.P.C.R. (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) doit s'effectuer à compter du 1er Janvier 2017. Le centre de gestion de la Charente-Maritime donnera les informations nécessaires dès la parution des décrets d'applications. Le jour de la réunion, seulement 12 décrets sur une centaine étaient parus.

Fin de la réunion 23h50

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Présents: M. Texier, Mme Albert, M. Covela Rodriguez, M. Gallais, M. Guillot, Mme Guiberteau, M. Arroyo-Bishop, M. Chevalier, Mme Beaubeau, M. Ganthy.

Absents excusés:

Mme Richaud a donné pouvoir à M. Gallais M. Decq a donné pouvoir à Mme Guiberteau Secrétaire de séance : Mme Harvoire

- M. Texier propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
- 19) Indemnité du receveur municipal
- 20) Immeuble en péril rue de l'Etang
- 21) Actualités mairie

Vote: Tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant:

- 1) Adoption du PV du CM du 13-10-2016
- 2) Convention SDEER
- 3) "Petite Epicerie" coût du diagnostic technique pour le prochain Bail
- 4) Délibération : Pont Dormant, Avenant aux travaux
- 5) Arrêtés de résiliation des Régies caduques
- 6) Voirie (démarrage chantier de la route du Péréétude réfection de la place de l'église)
- 7) Statuts du SIVOS Taillebourg-Annepont Demande de rendez-vous auprès de la Sous-préfète
- 8) Numérotage et nouveau nom de route (des Rentes ou des Quarante Sillons)
- 9) Eclairage de la Tour Grilles de protection
- 10) Chauffage et rangement général dans la Mairie
- 11) Congés complémentaires pour fermeture mairieposte fin d'année - Chèques CADO
- 12) Bus scolaires (lignes et vitesse)
- 13) Impôt foncier Taxe d'habitation
- 14) Lotissement du Vallon des Mottes Projet Ecole
- 15) Bail Emphytéotique sur Port d'Envaux (Nautic-Club)
- 16) SENIORS INFO 17
- 17) Cimetière
- 18) Dénonciation anonyme concernant un commerce
- 19) Indemnité du receveur municipal
- 20) Immeuble en péril rue de l'Etang
- 21) Actualités mairie
- 22) Questions Diverses
- 1) Adoption du PV du CM du 13-10- 2016

Vote: tous pour

2) Convention SDEER

M. le Maire rappelle que lorsque la commune effectue des travaux avec le SDEER, 50 % sont à la charge de la mairie, et 50 % sont financés par le SDEER. Pour les travaux dont le paiement s'effectue sur 5 ans, une convention échelonnée doit être signée et soumise à l'accord du Conseil municipal.

Les travaux concernent 1 lampadaire épicerie et 1 lampadaire automatique mairie-salle des fêtes, dans le cadre de travaux complémentaires d'éclairage devant la mairie (coût des travaux 1 889,64 €, soit 944.82 € à la charge de la commune); la commune reconnaît la conformité de la réalisation du projet et valide la contribution de la commune en cing annuités dont la première interviendra le 1er juin 2017 et la dernière le 1er juin 2021, avec des échéances dont le montant est de 188,96 € chaque année et de 188,98 € en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de remboursement de travaux d'éclairage public.

Vote: tous pour

3) "Petite Epicerie" coût du diagnostic technique pour le prochain Bail

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la "Petite Epicerie", un nouveau bail va être signé avec les futurs commerçants. Avant de signer ce bail, bien que le bâtiment soit considéré comme neuf, plusieurs formalités obligatoires doivent être réalisées. M. Texier expose leurs coûts:

- 190,00 € HT pour le diagnostic des vérifications électriques,
- 320,00 € HT pour le diagnostic technique (DDT amiante, thermique, énergétique).

Un prélèvement sur les plaques amiantes du faux plafond doit également être effectué. Ce prélèvement se chiffre à 60,00 € HT.

Le total des dépenses pour les diagnostics et le prélèvement s'élève à 570,00 € HT.

- 4) Délibération: Pont Dormant, Avenant aux travaux M. le Maire rappelle que :
- la DRAC a prorogé les subventions 2010 2011
- par délibération du 7 août 2014 et suite à appel d'offre, le conseil municipal a retenu la candidature de l'architecte en chef des monuments historiques Monsieur VILLENEUVE pour assurer la maîtrise d'oeuvre d'une restauration à l'identique d'un monument historique classé (10 mars 1995) dit "le Pont dormant". Le montant des travaux se décline sur trois propositions:

Solution de base : 182 880,00 € HT

Variante: 160 530,00 € HT

Option : restauration de l'élévation des orillons 68 270,00 € HT

- par délibération du 8 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé de retenir la variante nº1, à savoir un projet de 160 530 €, sous réserve de l'obtention d'un minimum de 50% de subvention et mécénats divers.
- par délibération du 10 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé le lancement des travaux.
- par délibération du 4 février 2016, le Conseil municipal a approuvé la modification du plan de finance-

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la balance des travaux réalisée au mois de novembre 2016 par les deux entreprises du chantier de restauration du Pont Dormant.

Chacune récapitule les prestations non réalisées (telles que vu lors des réunions de chantier avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques) et la révision des quantités réellement exécutées ou encore la révision des durées de location des installations de chantier réellement prévues.

L'entreprise LVTECH (lot n°1 – échafaudage) réalise une moins-value totale de 11 885,56 euros H.T.

L'entreprise Compagnons Réunis (lot n°2 - Maçonnerie-pierre de taille) réalise quant à elle une moinsvalue de 6 o63,37 euros H.T.

M. le Maire transmet l'information au sujet des devis réalisés pour les lots échafaudage et maçonnerie-pierre de taille récapitulant les travaux complémentaires que représenteraient la restauration de la brèche dans laquelle sera dissimulée la canalisation d'évacuation des eaux pluviales de la chaussée du pont (évoqués dans le conseil municipal du 13 octobre 2016, OdJ n°8).

Le devis de l'entreprise LVTECH (lot n°1) s'élève à 13 767,00 euros HT.

Le devis de l'entreprise Compagnons Réunis (lot n°2) s'élève quant à lui à 61 527,10 euros HT.

Le montant total des travaux permettant la restauration de la brèche s'élève donc à 75 294,10 euros HT. Le montant des économies réalisées suite à la consultation des entreprises s'élève à 29 770,52 euros HT. Le total des moins-values de l'opération s'élève à 17 948,93 euros HT.

En dressant le bilan général prenant en compte les économies réalisées suite à la consultation des entreprises, les moins-values mises en avant par les balances des travaux et en intégrant les devis estimatifs de la restauration de la brèche, l'ensemble admettrait une plus-value de 27 574, 65 euros.

M. le Maire rappelle qu'il lui semble opportun de bénéficier de la totalité des subventions car elles seront difficilement reconductibles sur un nouveau projet de "restauration de la brèche" compte-tenu que la municipalité paierait sous cette forme un montant total de 27 574, 65 euros pour un coût réel de 75 294,10 euros, sans compter les plus-values qui interviendraient dans le contexte d'un nouveau chantier (appel d'offres architectes, entreprises, publication des offres, transports et réinstallation des échafaudages, nouveau coût de mission sécurité et protection de la Santé, heures de secrétariat, etc.) M. le Maire propose au Conseil:

- d'approuver ces propositions et de transmettre l'ensemble de ces données à la DRAC;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher toutes les autres possibilités et formes de financement prévues par la loi.

Vote: tous pour

5) Arrêtés de résiliation des Régies caduques M. le Maire lit au Conseil les mails reçus par le Receveur Municipal des Finances Publiques de Saint-Savinien. Sur ses conseils, toutes les régies vont être revues, certaines qui ne sont plus utilisées et qui sont caduques vont être fermées. Il convient de préciser que le régisseur et le ou les suppléants ne peuvent pas être des conseillers municipaux, ni le Maire ni les adjoints. En conséquence, le conseil municipal propose Katia BOYER comme régisseur suppléant.

6) Voirie (démarrage chantier de la route du Péréétude réfection de la place de l'église) Voirie route du Péré :

Une subvention du Conseil Départemental peut être

allouée (environ 2 000,00 €, en fonction du montant total des travaux) si les travaux démarrent en 2016. M. le Maire estime qu'il est préférable de refaire moins souvent, mais correctement, une partie ou la totalité d'une route plutôt que de remettre tous les ans du point-à-temps. Toutefois, la route du Péré est positionnée sur un substrat instable et il pense qu'il n'est pas nécessaire de trop investir sur cette route soumise à des charges importantes et qui de toute façon se déformera à nouveau.

Des devis ont été demandés :

- SAS MARCHAND pour un montant de 16 000,02 € TTC

Ce devis comprend : 530 mètres linéaires, 3 terrassements de voies de garage, cloutage et goudron bicouche, remblai calcaire, cloutage et goudron bicouche...

- SEC TP pour un montant de 27 009,24 € TTC. Ce devis comprend : reprofilage, confection de 3 garages longueur 20 mètres, revêtement bicouche, mise à niveau des accotements.

 Syndicat départemental de la voirie : Projet 1 pour un montant de 28 355,40 € T.T.C. (voies de garage, revêtement bicouche, fourniture de calcaire, ...)

Projet 2 pour un montant de 40 217,56 € T.T.C. (voies de garage, reprise intégrale de la structure de la voirie avec fraisage, fourniture de calcaire, dérasement de l'accotement, revêtement bicouche...)

Vote : Tous pour le devis proposé par l'entreprise MARCHAND

Voirie place de l'Eglise :

Des habitants de la place de l'Eglise ont souhaité que le stationnement des véhicules dans ce quartier soit organisé et moins "anarchique". Après études et en prenant compte la coupe du tilleul déclaré perdu (champignons et creusement) par des spécialistes, il est possible de faire 5 places de stationnement (dont 1 pour handicapé) sur la place, un emplacement pour les conteneurs, cache-conteneurs et la plantation d'un nouvel arbre. M. Texier a réalisé le relevé de la place pour définir les surfaces à rénover et demander ainsi plusieurs devis pour ce projet de voirie.

Voirie chemin communal:

M. Ganthy et M. Texier ont observé qu'un chemin municipal situé dans le contrebas de la Résidence de la Tour Saint Louis est en très mauvais état suite à une mauvaise évacuation des eaux pluviales (évacuations modifiées par l'apport de remblai sur une parcelle voisine). Il ne sera pas goudronné, cependant au retour des beaux jours quelques travaux seront réalisés.

7) Statuts du SIVOS Taillebourg-Annepont - Demande de rendez-vous auprès de la Sous-Préfète Dans l'optique de la construction de l'Ecole, les statuts actuels ne semblent pas adaptés. Le Conseil Municipal va étudier et travailler sur ces statuts pour les modifier et les adapter au fonctionnement actuel et futur (projet de groupe scolaire).

M. le Maire a pris rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète. Ce rendez-vous aura lieu après la réunion publique du 6 décembre 2016 de mise en compatibilité du PLU, effectuée dans le cadre du projet école. M. Boizumault accompagnera M. Texier à cette réunion.

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, l'aspect sécurité doit être attentivement étudié vu le contexte actuel. M. le Maire souhaite participer, si elle est créée, à la "commission sécurité" proposée par M. le Préfet lors de la réunion du 10 octobre 2016 à Rochefort.

La commune de Taillebourg a été retenue pour participer au projet "1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire".

Une première réunion à CYCLAD a eu lieu le 16/11/2016. Par l'intermédiaire du CNFPT, CYCLAD va organiser des formations et des journées de sensibilisation des professionnels (cantinières, ATSEM et animateurs qui interviennent sur les temps d'activités périscolaires). 2 formations de 2 jours : lutter contre le gaspillage alimentaire. Ces formations débuteront durant le 1er semestre 2017. M. le Maire a proposé que la commune de Taillebourg puisse être un des sites de ces formations.

8) Numérotage et nouveau nom de route (des Rentes ou des Quarante Sillons)

Un exploitant agricole à besoin d'une adresse pour ses documents administratifs. Il convient de numéroter et nommer la route qui part de la route de Saint Savinien vers les Févriers (au-dessus des Renaudins) Après consultation du cadastre, M. Le Maire propose deux noms sachant que la rue des Groies est déjà allouée:

- Route des Ouarante Sillons
- Route des Rentes

Vote : Tous pour la Route des Quarante Sillons. Le numérotage de l'exploitation sera le suivant : 6 route des Quarante Sillons.

9) Eclairage de la Tour - Grilles de protection M. le Maire remercie M. Ganthy qui l'a aidé à fabriquer les grilles de protection pour fermer le deuxième étage de La Tour et protéger des "visiteurs" les éclairages que nous souhaitons installer pour les fêtes de Noël. Les installations électriques présentes seront réutilisées et branchées sur le nouveau disjoncteur sécurisé.

L'éclairage des rues pour les illuminations de Noël se fera le 29 novembre.

10) Chauffage et rangement général dans la Mairie M. Texier est venu à la mairie et a trouvé que le chauffage était trop fort. M. le Maire demande aux employés et aux élus d'être vigilants et de mettre au minimum le chauffage la veille des départs en weekend ou période de congés.

Rangement de la Mairie: M. le Maire rappelle qu'il n'est pas concevable que des colis ou des documents traînent régulièrement et durablement sur la table à l'accueil de la Mairie. Si effectivement les livraisons de matériel se font à la Mairie, elles doivent le plus vite possible être ventilées là où le personnel ou les élus en ont besoin.

11) Congés complémentaires pour fermeture mairieposte fin d'année – Chèques CADO

La commission du personnel devant se réunir le 25 novembre, il convient de profiter de cette réunion pour l'attribution des chèques Cado aux agents.

Pour l'inscription sur les listes électorales, les personnes peuvent s'inscrire jusqu'au 31/12/2016. Cette année, le 31/12 est un jour "fermé" de la Mairie. Par conséquent, la Mairie doit mettre en place une permanence de deux heures. La Mairie de Taillebourg sera ouverte de 10h à 12h le 31/12/2016 uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.

Pour l'année 2017, deux jours supplémentaires seront accordés aux employés de la mairie. L'agence postale communale et la mairie (service administratif et service technique) seront fermées le 31/12/2016 (sauf la permanence de 10h à 12h pour l'inscription sur les listes électorales qui sera assurée à la mairie) et le 02/01/2017. Le deuxième jour accordé pourra être pris librement par chacun.

12) Bus scolaires (Lignes et vitesse)

Des demandes ont été formulées auprès du service administratif de la commune de Taillebourg pour le cas d'élèves habitant entre Taillebourg et Saint-Savinien (élèves des Renaudins qui viennent à l'école de Taillebourg). Il existe une ligne de bus qui passe par Taillebourg et qui va vers le collège de St-Savinien. En revanche, il n'y a pas de ligne dans le sens inverse qui permettrait à certains enfants de venir en bus à l'école François Rabelais.

M. Covela-Rodriguez fait remarquer qu'il y a un bus qui prend les élèves d'Annepont pour les déposer sur la place du marché.

La question sera posée aux transporteurs, mais si certains élèves de l'école primaire peuvent profiter du bus sur la ligne "collège", il parait difficile de faire modifier son trajet au profit des "primaires".

13) Taxe foncière – Taxe d'habitation

Par rapport à certaines remarques des administrés sur l'augmentation des impôts fonciers et de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal rappelle que le taux de la commune n'a pas augmenté depuis 2013. Si les contribuables observent une augmentation, cela est dû à l'augmentation des parts départementales et intercommunales.

14) Lotissement du Vallon des Mottes – Projet Ecole Jeudi 17/11/2016, une réunion de chantier avec le géomètre, le Syndicat des Eaux, le SDEER, le bureau d'étude de la loi sur l'eau, le bureau d'étude des son-

dages géotechniques, M. Chevalier et M. Gallais, a eu lieu sur le site du futur lotissement et de l'école. Monsieur Texier souhaite que les deux projets soient considérés et pensés dans leur ensemble pour ce qui est des aménagements VRD pour optimiser les études techniques. Dans ce cadre, M. le Maire propose de s'adjoindre les conseils d'un consultant, M. Philippe BERTET, chargé d'étude d'ERDF-ENEDIS en retraite en 2016 et qui propose gratuitement ses services.

Vote: Tous pour

M. le Maire doit déposer le Projet d'aménagement du Lotissement du Vallon des Mottes à la fin de la semaine et pense que compte-tenu des délais administratifs et de réalisation, les premières promesses de ventes pourraient se signer au printemps (déjà deux acheteurs potentiels)

15) Bail Emphytéotique sur la Commune de Port d'Envaux (Nautic-Club)

Sachant qu'aucune convention d'occupation valide n'est établie entre la commune de Taillebourg et l'association "Nautic Club", M. Texier propose de rédiger un courrier pour évoquer la situation de la parcelle YB 97 et de son immeuble sis sur la commune de Port d'Envaux, sous bail emphytéotique avec la commune de Taillebourg dont le Nautic-Club est l'unique occupant historique. Dans le contexte actuel des nouvelles réglementations qui régissent la construction, la maintenance et l'utilisation des établissements recevant du public, le Conseil Municipal demande que l'association fournisse les pièces administratives ou un calendrier de mise en œuvre de vérifications et/ou mises aux normes suivantes:

- Diagnostic et vérification des installations électriques
- Diagnostic technique Amiante-Termites-Energétique
- Diagnostic Incendie-Secours
- Diagnostic Accessibilité-Handicap
- Diagnostic de conformité des pontons nautiques La municipalité est en mesure de leur fournir une liste des établissements agréés qu'elle mandate pour établir ce genre de diagnostic pour ses propres bâtiments.

Nous demandons de mettre en oeuvre ce calendrier de vérifications et/ou mises aux normes dans les six mois à venir (échéance 31 mai 2017) qui sera un prérequis nécessaire à la réalisation d'une convention d'utilisation des immeubles sis sur cette parcelle.

Vote: Tous pour

16) SENIORS INFO 17

Seniors info Charente-Maritime

Sur rendez-vous ou lors de permanences, les équipes du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) assurent un accueil personnalisé et gratuit avec l'objectif de faire profiter les plus de 60 ans d'un dispositif qui leur est dédié.

Entre les aides financières, le soutien à domicile, les hébergements disponibles, l'accès aux loisirs et les moyens de transport existants, l'action sociale tournée vers le public âgé s'applique à couvrir l'ensemble des besoins exprimés.

Le CLIC vous propose également des réunions d'information, des forums et des ateliers de prévention santé (bien vieillir, mémoire, nutrition...).

Pour faciliter les démarches, notamment de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un numéro unique a été créé pour la mise en relation avec les CLIC:

09 70 82 12 13 (prix d'un appel local)

Le CLIC le plus proche de chez vous se situe à la Maison de la Charente Maritime en Vals de Saintonge : 8 rue Louis Audouin Dubreuil à Saint-Jean d'Angély.

Mail: clic.dtvds@charente-maritime.fr

Site: charente-maritime.fr



17) Cimetière

M. Texier indique qu'il a eu plusieurs remarques négatives sur la tenue du cimetière. Monsieur Chevalier tient à nuancer, car lui a eu des retours positifs. Ils conviennent tous les deux que de toute façon l'entretien du cimetière est compliqué ces derniers mois car la personne en charge du nettoyage du cimetière a souvent été en arrêt.

18) Dénonciation anonyme concernant un commerce M. le Maire informe le Conseil que le 4 novembre 2016, la Sous-Préfecture a fait suivre un courrier anonyme que les services de l'Etat ont reçu concernant une dénonciation sur le mode d'occupation d'une parcelle du domaine public en bord de Charente. M. le Maire informe que cette parcelle étant non cadastrée, elle est effectivement située sur le domaine public et le pouvoir de Police relève du service des

voies d'eau du Conseil Départemental comme ce qui concerne la navigation et le stationnement des bateaux sur les quais.

De plus, il rappelle qu'il n'instruira pas les plaintes ou demandes effectuées par appels téléphoniques ou par courriers anonymes.

19) Indemnité du Receveur Municipal

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques de La Rochelle a nommé Mme Diaphorus Maguy le 16 mars 2016 à la Trésorerie de Saint-Savinien pour remplir la mission de Receveur Municipal en lieu et place de M. Métoyer et que cette mission durera le temps de l'intérim.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Considérant la délibération du 30 avril 2014 relative à l'indemnité de conseil au percepteur et la nomination de Mme Diaphorus Maguy en qualité de Receveur Municipal pour assurer la gestion intérimaire de la Trésorerie de St-Savinien, le Conseil Municipal décide que pendant la durée de l'intérim, il sera attribué à Mme Diaphorus cette indemnité dans les mêmes conditions, à savoir qu'elle sera calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées. Le montant de la dépense sera inscrit à l'article 6225 "indemnité au comptable et aux régisseurs".

Vote: tous pour

20) Immeuble en "péril imminent" rue de l'Etang La Mairie de Taillebourg a été informée par mail en date du 15 novembre 2016 de l'acquisition, le 10 novembre 2016, de l'immeuble situé 23 rue Aliénor d'Aquitaine, par l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes sous convention avec la municipalité

Les travaux de démolition de la partie placée en "péril imminent" vont être engagés rapidement.

21) Actualités mairie

M. le Maire a assisté à diverses réunions cette semaine :

- Centre de gestion de la Charente-Maritime : Le 15 novembre 2017, M. Texier a profité d'une réunion au Centre de Gestion 17, dans les locaux du Conseil Départemental, pour s'entretenir avec les organisateurs du "bal populaire" de cet été et repositionner notre village sur une éventuelle réédition 2017!

- CYCLAD à Surgères :

1ère réunion suite à la participation du Sivos de Taillebourg au projet "1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire"

- CDC office du tourisme :

Bilan de l'année touristique (en demi-teinte après une excellente année 2015). Madame Albert informe qu'il y aura une double page sur l'exposition "La salle des trésors et merveilles" dans le VIDICI du mois décembre.

22) Questions Diverses

- M. Guillot: problème de l'entretien des berges dans le "virage de la Brossardière" et celles de la parcelle de la commune.
- M. Ganthy demande où en est la rétrocession de la voirie au lotissement de la Résidence de La Tour Saint Louis.

M. Texier l'informe que toutes les signatures des propriétaires ne sont pas réunies. Il en manque une seule.

De plus, plusieurs ventes s'effectuent dans le lotissement, il faut donc faire signer les futurs propriétaires également. Un document type pour les signatures doit nous être fourni par le notaire en charge de ce dossier.

- Mme Albert : serait-il possible décorer l'immeuble que la commune va acquérir. Monsieur le Maire explique que nous ne sommes pas les véritables propriétaires, c'est l'EPFR, mais nous sommes sous convention avec eux et nous allons leur demander sans toutefois retarder les travaux que nous projetons d'y réaliser (remise en état initial de la devanture rue Aliénor), puis revente de l'immeuble pour réaliser une "opération blanche".
- Mme Guiberteau rappelle que le lampadaire proche de la Charente est plein de lierre et que ça n'éclaire pas bien le passage piéton.
- M. Chevalier a des difficultés dans la gestion et l'organisation des travaux de voirie et d'entretien vu qu'il doit s'adapter aux aléas climatiques et aux absences du personnel (congés, maladies...).
- Mme Beaubeau informe le Conseil que suite à l'appel d'offre pour le poste de secrétaire de mairie, il y a eu plus de 50 candidatures. 4 sont retenues pour l'entretien de recrutement.
- Suite au décès de Mme Métivier, la municipalité décide d'acheter une gerbe.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 décembre à 20h30

Fin de la réunion ooh45

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Présents: M. Texier, M. Covela-Rodriguez, M. Gallais, Mme Guiberteau, M. Chevalier, Mme Beaubeau, Mme Richaud, M. Guillot, M. Ganthy.

Absent: M. Jean-François Decq

Absents excusés : Mme Albert a donné pouvoir à

M. Covela-Rodriguez

M. Arrovo--Bishop a donné pouvoir à M. Ganthy

Invitée : Mme Harvoire

Secrétaire de séance : Monsieur Ganthy.

- M. Texier propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :
- 16) Election Miss GLAMPLUS
- 17) Affaire de la pollution du Puits
- 18) 1000 Ecoles contre le gaspillage

Vote: tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant:

- 1) Adoption du PV du CM du 17 novembre 2016
- 2) Délibération : Pont Dormant-Avenant-Marché complémentaire
- 3) Délibération: Attribution de compensation 2016 pour la rétrocession aux communes des équipements communautaires
- 4) DM "Voirie CdC"5) DM "Admission en non-valeur"
- 6) Sécurité Routière lettre au Préfet Référent Sécurité Routière
- 7) Contrats de Ruralité
- 8) Statuts et conformité des pontons flottants sous convention avec la CdC et en cours de rétrocession
- 9) Réunion Camping-Car-Park
- 10) Modification du PLU Lotissement du Vallon des Mottes - Projet Ecole
- 11) Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 12) Eclairage de la Tour Grilles de protection Salles XVème siècle
- 13) Service Civique
- 14) Travaux de voirie en cours (route des Maçons, route du Péré, point à temps)
- 15) Objets trouvés
- 16) Election Miss GLAMPLUS
- 17) Affaire de la pollution du puits
- 18) 1000 Ecoles contre le gaspillage
- 19) Questions Diverses
- 1) Adoption du PV du CM du 17 Novembre 2016 Vote: tous pour
- 2) Délibération: Pont Dormant-Avenant-Marché complémentaire

Dans le cadre du marché de restauration du Pont Dormant du Château de Taillebourg, une moins-value, une plus-value et des prestations complémentaires doivent être réalisées pour les 2 lots du marché public. Un avenant doit être signé avec chacune des entreprises retenues. M. Texier expose au conseil municipal les détails:

a) Avenant au Lot 1 - Echafaudages

L'avenant a pour objet de contractualiser, dans le cadre de l'opération de restauration générale du pont-dormant du château de Taillebourg:

- -- une moins-value sur des prestations non réalisées, suite à des modifications de plannings (réduction de deux mois du temps global du chantier) et une optimisation des installations à mettre en place (selon bilan financier ci-joint):
- Diminution du temps de location des échafaudages du passage voûté;
- Déplacement de l'escalier en cours de chantier et diminution de la location;
- Déplacement de la sapine en cours de chantier et diminution de la location:
- Non mise en place de la passerelle permettant un accès provisoire à la terrasse du château (pose/ lo cation/dépose).
- -- une plus-value suite à une modification de la gestion du chantier entraînant un allongement du temps de location d'échafaudages (selon bilan financier ciioint):
 - Montage et location non plus consécutifs mais simultanés des échafaudages des élévations du pont : prolongement du temps de location permettant d'atteindre 5 mois d'intervention.
- -- des prestations complémentaires pour assurer la fermeture d'une brèche présente dans la contrescarpe, à proximité du site d'intervention. Les prestations complémentaires sont les suivantes :
- Selon devis de travaux supplémentaires "Mur de soutènement effondré - Taillebourg" du 4 novembre 2016.

Montant total pour l'avenant n°1 au lot 1 – Echafaudage : 2 257,73 € TTC

Rappel du Marché initial: 28 610,53 € HT Montant de l'Avenant n°1: + 1881,44 € HT Montant du marché après avenant n°1:

Marché initial: 28 610,53 € HT Avenant no1: + 1881,44 € HT Total: 30 491,97 € HT TVA (20%): 6 098,39 € Soit Montant Total: 36 590,36 € TTC

- b) Avenant au Lot 2 Maçonnerie Pierre de taille L'avenant a pour objet de contractualiser, dans le cadre de l'opération de restauration générale du pont-dormant du château de Taillebourg :
- -- une moins-value suite

(selon bilan financier ci-joint):

- à un réajustement des quantités réellement exé-
- à la réduction de certaines prestations :
- o Pose de deux exutoires métalliques (trop-pleins) au droit de la chaussée du pont et non 8 comme prévu initialement.
- à des prestations non réalisées :

- o Annulation de l'installation d'un sanitaire de chantier:
- o Dépose/repose du portail d'entrée ;
- o Modification du traitement de finition des parements en moellons du passage voûté.
- -- une plus-value suite
- (selon bilan financier ci-joint):
- à un réajustement des quantités réellement exé-
- à l'extension de certaines prestations : nettoyage de l'ensemble des revers des parapets du pont;
- à la modification du principe d'évacuation des eaux pluviales de la chaussée du pont-dormant.
- -- des prestations complémentaires, à proximité du site d'intervention. Les prestations complémentaires sont les suivantes :
- Selon devis de travaux supplémentaires nº161103 02: "Déblaiement de l'éboulement d'une travée du rempart" établi le 3 novembre 2016.

Rappel du Marché initial: 103 483,99 € HT Montant de l'Avenant n°1: + 4 436,60 € HT Montant du marché après avenant n°1:

Marché initial: 103 483,99 € HT Avenant no1: + 4436,60 € HT Total: 107 920,59 € HT TVA (20%): 21 584,12 € Soit Montant Total: 129 504,71 € TTC

c) Marché complémentaire au Lot 2 :

Maconnerie-Pierre de taille

La réalisation des travaux de chaussée sur le pont dormant a mis en évidence l'absence de tout réseau d'évacuation des eaux pluviales de la terrasse du château, nécessitant de trouver une solution alternative pour la bonne gestion des eaux d'écoulement de cette voirie. A proximité du site d'intervention, une portion de la contrescarpe de la douve sèche est aujourd'hui effondrée. Cette brèche s'est présentée comme une opportunité pour y dissimuler un nouveau conduit acheminant les eaux de la chaussée du pont dans le fossé situé en contre-bas. Ce choix permet, outre la gestion efficace des eaux pluviales, de réaliser la mise en sécurité et la restauration de cette portion de mur ruiné.

L'économie totale réalisée sur le marché de base de restauration du pont (différence entre l'estimation établie en phase étude et la consultation des entreprises et les moins-values dégagées sur le chantier même) permet d'absorber la plus grande partie du coût que représente ces travaux complémentaires (augmentation totale de 17% par rapport à l'estimation initiale de la maîtrise d'oeuvre).

Le présent marché complémentaire a donc pour objet le remaillage de la brèche de la contrescarpe. Le montant du marché complémentaire s'élève à 51 027,10 € HT, soit 61 232,52 € TTC, conformément au devis descriptif et estimatif nº16110303 "reprise d'une brèche dans la contrescarpe", établi le 3 novembre par l'entreprise.

Récapitulatif financier – lot n°2 : Maçonnerie-Pierre de taille:

€HI	€IIC
103 483,99 €	124 180,79 €
4 436,60 €	5 323,92 €
51 027,10 €	61 232,52 €
158 947,09 €	190 737,23 €
	103 483,99 € 4 436,60 € 51 027,10 €

Monsieur le Maire expose en résumé, que la "réfection du rempart au niveau de la brèche" prise en compte dans le chantier "Pont Dormant" coûterait au total 28 909,06 € HT à la municipalité pour des travaux estimés à 75 000 € HT (57 345,14 € HT de travaux + réinstallation des bases de travail des entreprises, des échafaudages, des transferts de matériel + rémunération de l'architecte compte-tenu d'une nouvelle opération + rémunération d'une nouvelle mission du coordinateur sécurité + les temps et frais de dossier de secrétariat, de mise en concurrence et de publicité).

En considérant que sur le principe, cette modification de "réfection du rempart au niveau de la brèche" n'appelle pas d'observation particulière de la part du Conservateur régional des monuments historiques (courrier du 7 décembre 2016),

Monsieur le maire soumet au vote du conseil ces avenants et le marché complémentaire :

Vote: tous pour.

Monsieur Texier propose que la commune achète des jardinières pour protéger des véhicules les caniveaux et bordures du nouveau pavement du Pont Dormant. Quatre modèles différents (taille, contenance et prix) avec des variantes de couleurs sont proposés. En prenant en considération plusieurs facteurs tels que le poids total des bacs, l'aspect esthétique et l'aspect technique de l'installation de ces bacs, le conseil municipal décide d'acheter 6 jardinières blanches (100x34x43cm/110kg/95l pour 6 x 103€) à notre fournisseur SEDI équipement.

Vote: tous pour.

3) Délibération: Attribution de compensation 2016 pour la rétrocession, aux communes, des équipements communautaires

Monsieur le Maire informe que par délibération du conseil communautaire du 11 juin 2015 approuvant la nouvelle définition de l'intérêt communautaire. des rétrocessions d'équipements aux communes ont été opérés n'étant plus classés d'intérêt communau-

A cet effet, la CLETC du 1er février 2016 avait approuvé les montants provisoires des ressources transférées, affectées à ces charges pour les communes concernées dans l'attente de la validation du compte administratif 2015 et la correction des montants d'attributions de compensation des 19 communes de l'ancien secteur de Saint-Jean d'Angély dans le cadre du transfert de la compétence scolaire jusqu'en 2030.

TAILLEBOURG

La CLETC s'est donc à nouveau réunie le 17 octobre 2016 pour approuver les montants définitifs des ressources transférées dans le cadre de la rétrocession des équipements aux communes.

A cet égard, il est proposé de valider les montants des attributions de compensations définitifs pour 2016 figurant dans le rapport annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- · ADOPTE les montants des attributions de compensation définitifs pour l'exercice 2016
- RAPPELLE que le versement de l'attribution de compensation s'effectue par douzième.

Vote: 1 contre, 10 pour.

4) Décision modificative nº3 "Voirie CdC"

La voirie communale d'intérêt communautaire est restée dans l'actif des communes sans transfert de biens. Le Conseil Communautaire des Vals de Saintonge a décidé que le remboursement de l'emprunt contracté par la CDC du pays Savinois pour le financement des travaux "voirie" était, à compter de 2016, à la charge des communes concernées. Les communes doivent donc rembourser à la CDC cette contribution. Cette charge est prévue au budget aux articles 168758 et 661132. Suite aux mails de Madame la Trésorière des finances publiques, il convient d'imputer cette dépense sur l'article 65541. Par conséquent, il est nécessaire de transférer les sommes prévues aux articles susmentionnés sur l'article où la dépense sera réellement effectuée de la manière suivante :

5) Délibération "Admission en non-valeur"

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une dette datant de 2009 relative à des impayés de loyers (Gîtes communaux) ne pourra pas être recouvrée (surendettement et décision effacement de dette) et qu'il convient d'établir une admission en non-valeur, compte-tenu que le recouvrement sera impossible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur de ladite dette
- dit que le montant total s'élève à deux cent cinquante-sept euros et trois centimes (257,03 €).
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget (compte 6541) de l'exercice en cours.

Vote: 2 abstentions - 7 pour - 2 contre

6) Sécurité Routière - lettre au Préfet - Référent Sécurité Routière

M. Le Préfet a écrit aux Maires de Charente-Maritime suite au bilan d'accidentologie des deux dernières années qui laisse apparaître que « les routes de notre département sont particulièrement marquées par l'insécurité routière », et que les accidents mortels en Charente-Maritime sont trop élevés. Les causes principales des accidents recensés en 2016 sont : alcool et/ou stupéfiants, pertes de contrôle consécutives à des vitesses non adaptées et refus de priorité.

Objets: Modification budgétaire n°3

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
168758 (16): Autres groupements	-6 130,29	021 (021): Virement de la section de fonct	-6 130,29
	-6 130,29		-6 130,29

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section d'investis	-6 130,29		
65541 (65): Contrib. Fonds compens. char	6 971,82		
661132 (66): Au GFP de rattachement	-841,53		
	0,00		
Total Dépenses	-6 130,29	Total Recettes	-6 130,2

Vote tous pour

5) Délibération « Admission en non-valeur »
Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une dette datant de 2009 relative à des impayés de loyers (Gîtes communaux) ne pourra pas être recouvrée (surendettement et décision effacement de dette) et qu'il convient d'établir une admission en non-valeur, compte-tenu que le recouvrement sera impossible.

Dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre l'insécurité routière, M. Le Préfet a souhaité que la sécurité routière soit déclarée grande cause départementale pour 2017. Les actions locales en matière de sécurité routière vont se multiplier (sensibilisation au risque routier des personnels municipaux et intercommunaux, mise en place d'action de prévention et d'éducation routière, information des citoyens grâce aux outils de communication tels que les bulletins municipaux, les sites internet, affi-

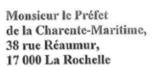
chage dans les communes...).

Pour porter conjointement avec les services de l'État cette dynamique, M. Le Préfet demande qu'un élu réfèrent soit nommé au sein de la collectivité. M. TEXIER qui veut suivre de près ce dossier, se propose comme référent sécurité routière.

Vote: Tous pour

M. Texier lit au conseil municipal un courrier cosigné (avec les dossiers en copie) de M. le Maire de Grandjean, Daniel Tricot, à destination de M. Le Préfet, où les élus l'interpellent sur les suites données à leurs dossiers et de leurs précédentes demandes de sécurisation des carrefours et des lieux dangereux dans les deux communes et qui sont "à l'étude" auprès des services de voirie du Département.

Copie du donier moye le 16/12/2016



Taillebourg, le 14 Décembre 2016

Objet : Votre courrier du 23 Novembre - Sécurité routière - Accidents de la route

Monsieur le Préfet,

LAILLEBOUR

Mairie de Taillebourg

Un terrible accident a eu lieu sur le territoire des communes de Taillebourg-Grandjean, au niveau du carrefour de la D124 et de la D127, le 04 Décembre, entrainant la mort d'un jeune homme très apprécié sur nos deux communes.

Si la configuration des lieux ne semble pas être directement responsable de la très grande violence du choc, mais imputable à l'œuvre d'un « chauffard », les accidents semblent récurrents au niveau de ce carrefour. Aussi, nous vous demandons d'inciter les services compétents à réfléchir sur la sécurisation de ce carrefour et à être intransigeant en matière des contrôles de sécurité routière.

Au-delà de ce « point devenu noir » que nous avons à déplorer sur notre commune, la population est régulièrement confrontée à des individus d'une extrême dangerosité.

Comme vous pourrez le découvrir dans nos documents joints, nous avons établi un dossier sur des témoignages et des observations d'incidents récurrents puis nous avons alerté les services de voirie départementale sur les points qui nous semblent les plus dangereux.

Nous avons d'ailleurs, depuis cette date, d'autres événements à y intégrer.

Ces points « noirs » où en devenir d'être un jour nommé ainsi, nous préoccupent réellement (pose d'un radar pédagogique) et nous avons fait des propositions (participation financière, installation de ralentisseurs, modification des limites d'agglomérations, etc..) au service départemental de voirie dont nous attendons les conclusions (enquête de vitesse, du nombre de véhicules, faisabilité, etc.).

Nous trouvons d'ailleurs quelque peu « inapproprié », la réflexion d'un de ces agents qui nous mettait en garde « de ne pas faire trop de sécurité là où il n'y avait jamais eu de mort, car c'était au lendemain des modifications apportées que nous risquions d'en avoir! ».

En effet, nous savons tous, qu'en dehors de l'analyse des statistiques, la prévention des risques n'est pas quelque chose de réellement quantifiable et dont il est difficile de faire la « publicité » compte tenu que le principe de la dite prévention est que les événements ne surviennent jamais.

A la lecture des enregistrements de notre radar pédagogique qui donne des vitesses de plus de 100km/h sur une limitation de 50 km/h à l'approche d'un pont qu'empruntent cyclistes et des piétons, nous sollicitons de nouveau la plus grande fermeté auprès des grands excès de vitesse et de ces conducteurs qui « terrorisent » nos habitants.

Dans l'attente de contrôles réguliers des forces de Gendarmerie et d'un soutien réel du service départemental de voirie.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Le Maire de Taillebourg,

Pierre TEXIER

Le Maire de Grandjean, Daniel TRICOT

17

2. place du Marché 17350 Taillebourg - Tel : 05 46 91 71 20 - Fax : 05 46 91 79 42 - email : faillebourg@mairie17.com - Site : www.taillebourg17.fr

7) Contrats de Ruralité

L'Etat a créé les contrats de ruralité pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Le premier Contrat de Ruralité couvrira la période 2017-2020. Ensuite, les contrats de Ruralité seront conclus pour une durée de 6 ans. Le Contrat de Ruralité "flèche" des crédits prioritaires sur les projets structurants du territoire dans les domaines suivants: accès aux services de soins, revitalisation des centres-bourgs, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ruralité Vals de Saintonge 2017-2020, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge doit recenser les projets sur la période 2017-2020 et les "prioriser". Une grille de critères sera appliquée afin de déterminer les projets prioritaires du territoire. A titre d'exemples, les projets présentés par la commune peuvent être argumentés au vu des critères suivants:

- S'inscrire dans une ou plusieurs thématiques du Contrat de Ruralité
- Inexistence d'un projet similaire sur la commune ou dans les communes limitrophes
- Générer des ressources nouvelles pour le territoire
 emplois, population, services à la population ou aux entreprises
- Les projets économiques devront créer des retombées économiques directes ou indirectes.
- Qualifier le cadre de vie
- Créer du lien social
- Préserver l'environnement

M. TEXIER remercie Philippe et Nadine GANTHY pour leur large contribution à l'élaboration du dossier de candidature. Ce dossier a dû être monté très rapidement. Chaque année, la commune pourra présenter 3 projets en fonction des axes prévus. Les deux projets présentés par la commune sont :

- La construction d'un nouveau groupe scolaire qui s'inscrit dans le projet sur les axes : Attractivité du territoire, transition écologique et cohésion sociale. Il va toucher un public diversifié : les élèves, les parents d'élèves, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative (personnels divers).
- Le projet Patrimoine Architectural et Paysager (dont la remise en état sanitaire du Patrimoine) et la participation à la Trame verte et bleue qui s'inscrit également sur les axes d'attractivité du territoire, transition écologique et cohésion sociale. Il va toucher un public plus large avec la population locale, les scolaires et les touristes.
- 8) Statuts et conformité des pontons flottants sous convention avec la CdC et en cours de rétrocession Suite au courrier de la CdC reçu en mairie le 28 novembre, demandant aux communes concernées de participer au coût de « grutage » des pontons flottants (dans le cadre de leur mise en conformité) de l'ancienne CdC sous convention avec la Mairie de Taillebourg, M. Gallais et M. Texier ont écrit au Pré-

sident de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge en l'informant que le conseil municipal devait être tenu informé de la situation, des nombreuses interrogations que soulèvent ce dossier et notamment du coût réel de la rétrocession que la municipalité de Taillebourg ne votera pas forcément. Cette position semble avoir été adoptée par d'autres communes concernées. La Communauté de Communes, sur demande des services du Conseil Départemental, a programmé une réunion de concertation. M. Gallais a assisté à cette réunion ce jeudi 15 décembre 2016 avec des représentants de communes. de membres de la CDC Vals de Saintonge, le service des voies d'eaux.... Beaucoup de problèmes ont été énoncés (précipitation dans le traitement du dossier pour l'homologation des pontons et de l'éventuelle rétrocession des pontons aux communes, manque de chiffrage précis des différentes étapes, les inconvénients de la réalisation des travaux au mois de janvier 2017, le déplacement des bateaux actuellement sur les pontons, et la prise en compte des aléas climatiques et environnementaux tels que la marée et les éventuelles inondations...)

Au final, la communauté de communes se rendant compte de l'ampleur des choses à réaliser, M. Godineau a décidé de repousser au mois d'octobre 2017 la réalisation des travaux sur les pontons. Affaire à suivre lors des prochains conseils municipaux.

9) Réunion Camping-Car-Park

Une réunion a eu lieu aujourd'hui, jeudi 15 décembre 2016, avec des professionnels pour adapter le projet à la configuration des lieux. Pendant cette réunion, les conditions d'entrée sur le parking ont été définies et notamment l'emplacement du poste-barrière pour laisser l'accès des parcelles privées et du Verger Patrimonial aux propriétaires et aux promeneurs. En revanche, l'emplacement des containers pour les ordures doit être modifié. Il est envisagé de le déplacer vers les espaces libres de la gare.

10) Modification du PLU - Lotissement du Vallon des Mottes – Projet Ecole

Modification du PLU:

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal un compte rendu des deux réunions, avec les institutions associées, qui se sont déroulées les 6 et 13 décembre. La première, pour la déclaration de projet dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU pour réaliser du groupe scolaire.

M. Boizumault, Maire d'Annepont, membre du SIVOS Taillebourg – Annepont et M. Texier ont affirmé leur volonté commune de construire ce groupe scolaire et surtout de garder l'École et ses classes à Taillebourg. Des remarques de la DDTM ont été faites :

Prévoir des "cheminements doux" (piétons-vélos en sécurité) pour les élèves d'Annepont

Penser à ne pas créer une "désertification" des commerces présents dans le centre bourg.

Lotissement du Vallon des Mottes :

S'il n'y a pas d'avis contraire de l'Architecte des Bâtiments de France au permis d'aménager, dès le mois de février 2017 les travaux pourront débuter.

Commission préfectorale de Sécurisation des Ecoles : M. Texier informe le conseil municipal qu'il a été nommé membre de la Commission Préfectorale pour la sécurisation des écoles et qu'à ce titre, il a participé à une première réunion, le jeudi 15 décembre, à la Sous-Préfecture de Saintes.

11) Adhésion à la Fondation du Patrimoine Le prix est de 50,00 € minimum pour les communes de moins de 1 000 habitants. Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine, partenaire dans le dossier "Pont Dormant" pour un montant de 80,00 €.

12) Eclairage de la Tour - Grilles de protection – Salles XVème siècle

M. Ganthy et M. Texier ont installé 7 spots (- de 500 watts au total) pour l'éclairage de la Tour et fabriqué : - une trappe en galva pour fermer l'accès du haut de la Tour et éviter que l'eau rentre dans les étages

- des grilles de protection pour condamner tous les accès à la Tour par l'extérieur.

Dénomination des Salles du Château :

Pour éviter des problèmes de compréhension et de clefs :

Les Salles voûtées sont les salles qui ont été rénovées et les Salles XVème sont celles situées sous la Tour.

13) Service Civique

Lorsque les travaux et les projets mettant en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager seront avancés, M. Texier proposera de prendre une personne en "service civique".

Il énonce les modalités: une personne en service civique perçoit environ 600 € par mois (400 € financés par l'Etat, 100 € par la collectivité, et éventuellement 100 € par le RSA, selon la situation du bénéficiaire). Il pourrait être positionné sur le patrimoine architectural, urbain et paysager et articuler des liaisons avec les activités touristiques, scolaires et périscolaires.

M. Chevalier propose que l'association Les Baladins du Comte de Taillebourg soit contactée afin d'envisager un temps partagé emploi/salaire pour le fonctionnement de l'association. L'association n'ayant pas les ressources financières pour employer une personne à temps plein, elle cherche des solutions pour relancer son activité.

M. Texier répond que l'association peut elle aussi faire, à titre personnelle, un dossier "service civique" et que si ce "service civique" est proposé au sein de la mairie, il concernera l'ensemble des associations qui s'emploient sur les activités touristiques, scolaires et périscolaires.

14) Travaux de voirie en cours (route des Maçons, route du Péré, point à temps)

La route des Maçons est en travaux sous responsabilité du Département. M. Gallais interpelle le Conseil Municipal sur la dangerosité pour les piétons empruntant cette route. Monsieur le Maire évoque le manque de concertation entre les services du Département et de la commune sur la préparation et la finalité des travaux.

Les travaux sur la route du Péré ont débuté, sous commande de la Municipalité, pour une réfection totale courant 2017.

Suite à l'inondation de certains champs, M. Chevalier, M. Gallais et M. Texier ont constaté qu'un habitant avait réalisé des travaux, sans autorisation, pour modifier le niveau d'eau afin de réapprovisionner un étang privé. Dés qu'il a été prévenu, Monsieur le Maire a demandé que les installations mises en place soient supprimées. Cela a permis de retrouver un niveau normal des cours d'eau.

M. Chevalier énonce les travaux de voirie pour lesquels une commande de 8 000 € a permis la rénovation, en point à temps, des chemins les plus abîmés sur la commune : route basse de la Brossardière, route de la Vergne, Rue du Plantis, route de la station.

Une commande de 4 tonnes d'enrobé a permis le déflashage ou le bouchage de petits trous sur le reste de la voirie.

D'autres travaux seront réalisés en début d'année 2017.

La commune a loué un camion aspirateur à la CDC des Vals de Saintonge pendant 2 jours pour ramasser les feuilles tombées principalement en bord de Charente. Deux agents du service technique ont participé à cette opération.

Un fossé d'évacuation des eaux pluviales a été curé route de la gare.

15) Objets trouvés

La commune rappelle qu'une caisse des objets trouvés est en mairie. Passé un délai de 1 an et 1 jour, les objets se trouvant dans cette caisse seront donnés à des associations, oeuvres caritatives ou emmenés directement à la déchetterie.

16) Election Miss GLAMPLUS

Suite à une demande de réservation de la Salle des Fêtes à titre gratuit pour l'élection de Miss GLAM-PLUS, le conseil municipal rappelle que la commune a défini des tarifs. En raison de la fréquentation de la salle des fêtes par les scolaires, la location de la salle des fêtes sera possible du vendredi soir au dimanche soir au tarif en vigueur pour les personnes extérieures.

17) Affaire de la pollution du Puits

Suite au courrier du Procureur de la République "des faits reconnus mais du classement sans suite, pour prescription", de la plainte de la commune dans le

TAILLEBOURG

cadre de la pollution du "Puits pollué", Monsieur le Maire a rencontré l'avocat en charge de ce dossier pour envisager les suites à donner. Lors de cette rencontre, le conseiller juridique a encouragé M. Texier à poursuivre son action et à saisir le doyen des Juges pour poursuivre au civil et au pénal. Après avoir exposé aux membres du conseil municipal les observations formulées par l'avocat, Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal. La décision de poursuivre, ou non, l'action en justice est reportée au prochain conseil municipal, après que le courrier de l'avocat ait été réceptionné.

18) 1000 Ecoles contre le gaspillage

La candidature de l'Ecole de Taillebourg pour le projet 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire a été retenue. Cela permet de bénéficier du dispositif d'accompagnement contre le gaspillage, de former les agents et de sensibiliser les scolaires qui mangent à la cantine. Il faut compléter des informations pour proposer des interventions en adéquation avec les spécificités de l'établissement.

M. Ganthy et M. Covela-Rodriguez vont travailler sur ce dossier.

- 19) Questions Diverses
- M. Ganthy : demande des informations sur la rétrocession de la voirie du lotissement de la Tour Saint Louis.

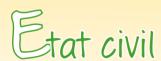
Monsieur le Maire répond qu'il manque toujours une signature du fait de la vente en cours de l'immeuble.

- M. Covela-Rodriguez informe que des parents d'élèves se stationnent devant la sortie d'une habitante de la place du marché, l'empêchant de partir travailler. M. Covela-Rodriguez demande que la signalisation au sol soit refaite.
- M. le Maire demande à M. Chevalier de programmer l'opération.
- M. Covela-Rodriguez demande que les agents de la municipalité installent les chaises pour le spectacle de Noël.
- Mme Guiberteau redemande le nettoyage du lampadaire rue de la Gare.
- Mme Beaubeau informe que la commission du personnel, après convocation de candidats, a décidé de nommer Mme Harvoire (adjoint administratif 1ère classe) sur le poste de secrétaire de mairie.

Les "Cado-chèques" pour les agents ont été commandés.

- Prochaine réunion le 12 janvier 2017 à 20h30.
- Vœux vendredi 20/01/2017 à 18h30.

Fin de la réunion 23h50



DECESCOLAS Suzanne, née Weimer

5 septembre 2016



Vie communautaire



PREFET DE LA CHARENTE MARITIME

La Rochelle, le 2 3 NOV. 2016

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme, Aménagement, Risques et Développement Durable

Unité Gestion de Crise -Sécurité Routière - Transports Regule - 2 DEC. 2016

Le Préfet de la Charente-Maritime

A

Mesdames et Messieurs les Maires
Messieurs les Présidents de communautés
d'agglomération
Messieurs les Présidents de communautés de

OBJET: Nomination d'un élu référent sécurité routière

Le bilan de l'accidentologie des deux dernières années fait apparaître que les routes de notre département sont particulièrement marquées par l'insécurité routière.

Ainsi, les années 2014 et 2015 ont vu 63, puis 61 personnes mourir sur nos routes.

Au 16 novembre 2016, 53 personnes ont encore perdu la vie au cours d'accidents mortels en Charente-Maritime. Ce chiffre, beaucoup trop élevé, ne fait que confirmer les tendances observées ces dernières années.

Il est à relever que les causes principales d'accidents recensées en 2016 (alcool et/ou stupéfiants, pertes de contrôle consécutives à des vitesses non adaptées et refus de priorité) restent identiques à celles constatées les années précédentes.

De la même manière, les jeunes de moins de 25 ans, les seniors et les usagers vulnérables (conducteurs de deux roues motorisées, cyclistes et piétons) restent les principales victimes.

C'est dans ce contexte et dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre l'insécurité routière, que j'ai souhaité que la sécurité routière soit déclarée grande cause départementale pour l'année 2017.

Parallèlement, un plan d'actions ambitieux sera mis en œuvre tout au long de l'année. Ce plan s'appuiera naturellement sur l'appel à projets du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière mais reposera également sur l'implication de l'ensemble des acteurs amenés à jouer un rôle en matière de sécurité routière.

Mon Office de Tourisme Saintonge Dorée 1 lieu de vie locale



C'est aussi St-Hilai une équipe qui m'accueille, me conseille, m'informe





- Je bénéficie d'une promotion élargie

www.saintongedoree-tourisme.com www.visit-saintongedoree.co.uk Facebook, Twitter, Instagram, Youtube



document à but non R

Vivez la Saintonge



L'Office de Tourisme Saintonge Dorée : un lieu de vie local

La Saintonge Dorée c'est... La sérénité, le partage, des émotions

Poussez la porte de nos 6 bureaux d'accueil!

Aulnay-de-Saintonge, Loulay, Matha, St-Jean-d'Angély, St-Savinien-sur-Charente, Tonnay-Boutonne, et de nos partenaires-ambassadeurs de St-Hilaire-de-Villefranche qui se font les relais de nos actions.

En plus de nos sourires et brochures, nous vous accueillons, informons, conseillons.

- $\sqrt{}$ Venez découvrir l'**offre touristique** de notre destination : visites guidées, animations, circuits de randonnée...
- $\sqrt{\text{Profitez de notre service billetterie}}$: événements, visites, loisirs, transports
- √ Consultez gratuitement Internet grâce au **Wifi** mis à votre disposition
- √ Faites-vous plaisir avec nos **espaces boutiques** : produits locaux, livres, souvenirs...

Vous êtes ou souhaitez devenir un professionnel du tourisme ?

Nous vous accompagnons pour :

- Classer votre meublé;
- Qualifier votre chambre d'hôtes ;
- Développer votre activité autour du numérique.

Vous organisez des manifestations?

Informez-nous dès à présent de vos projets! Et bénéficiez de notre réseau de promotion élargie presse et internet.

Retrouvez la Saintonge Dorée sur notre toile Sites Internet et Réseaux Sociaux!



www.saintongedoree-tourisme.com www.visit-saintongedoree.co.uk

Facebook, Twitter, Instagram, Youtube

Jusqu'au plus près de vous avec notre Application Mobile de Séjour Saintonge Dorée Tour, disponible sur App Store et Google Play



Scannez-moi!



Vivez la Saintonge Dorée avec nous!

Besoin de nous contacter?

Office de Tourisme Saintonge Dorée 8 rue de la Grosse Horloge – Place du Pilori – 17400 St-Jean-d'Angély Tél. 05 46 32 04 72 - contact@saintongedoree.com

Changement des jours de ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes pour la commune de Taillebourg à partir du 1er Janvier 2017



Comment ça marche?

Pour la commune de Taillebourg, la collecte des ordures ménagères a lieu tous les mardis.

La collecte des sacs jaunes (emballages) a lieu un vendredi sur deux, semaine verte... Les sacs sont à sortir la veille, collecte à partir de 5 h.

Dates de collectes des emballages (sacs jaunes) pour l'année 2017 :

13 et 27 janvier 10 et 24 février 10 et 24 mars 7 et 21 avril 5 et 19 mai 2, 16 et 30 juin 14 et 28 juillet 11 et 25 août 8 et 22 septembre 6 et 20 octobre 3 et 17 novembre

1, 15 et 29 décembre

INFO: la commune ne distribue plus de sacs noirs depuis le 1er Janvier 2017.



27ème Saison Culturelle

Saint-Jean-d'Angély

Loulay ● Bernay-St-Martin ● Brizambourg ● Aulnay

Les spectacles de la saison

Le jeudi 1er décembre 2016

Le Script / Illusion & Mime

Le jeudi 2 février 2017

Index / Hip-Hop

Le dimanche 19 février 2017

Mozart l'enchanteur / Théâtre lyrique

Le mardi 14 mars 2017

Les Cavaliers / Théâtre

Le mercredi 17 mai 2017

Ecole Nationale de cirque de Châtellerault &

Nom de Dieu / Cirque & Clown

Les décentralisations / Résidence de création

Le mardi 7 mars 2017 à Saintes

Kyoto Forever 2 / Théâtre

Le vendredi 10 et le samedi 11 mars 2017 à Aulnay

Le vendredi 17 et le dimanche 19 mars 2017 à St-Jean-d'Angély

Les Grands Fourneaux / Cirque sous chapiteau

Le vendredi 7, samedi 8, dimanche 9 et mardi 11 avril 2017 à Brizambourg

Bestias / Cirque sous chapiteau

Le samedi 27 mai 2017 à St-Jean-d'Angély

Fuite / Acrobatie et clown

Renseignements et réservations au 05.46.59.41.56 www.spectaclevivanta4.fr

Vie municipale

Retour en images sur les Journées Européennes du Patrimoine 16 au 18 septembre 2016

Pour la troisième année, la Commission Patrimoine de Taillebourg a organisé les Journées Européennes du Patrimoine. Elles ont eu un grand succès et de nombreux visiteurs taillebourgeois, charentais (de Saintes, Royan, Surgères, Cognac, Angoulême, Niort, Ile d'Oléron...) et étrangers (anglais, irlandais, allemands, espagnols, canadiens...) ont pu découvrir notre pa-

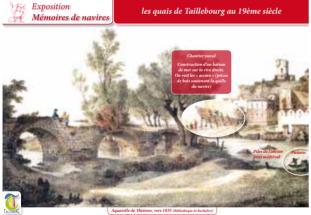
trimoine.

Dans le programme de cette année, nous avons voyagé sur l'Hermione grâce au récit passionné d'Anne Renault, maître voilier à bord du navire, et à l'exposition "l'Hermione, frégate de la liberté".

Nous avons pu découvrir également l'histoire de la "Sainte-Catherine", navire de guerre construit à Taillebourg en 1510 pour l'amiral Louis de la Trémoille, et faire resurgir le passé naval de Taillebourg à travers les illustrations anciennes et les bateaux gravés dans

nos pierres.









Les anciens auteurs de graffiti, taillebou nerçants, ... nous ont laissé, tracé dans la pierre, ce qu'ils ont vu ou vécu. Ils nous apportent ainsi des informations sur ces bateaux naviguant sur La Charente

A Taillebourg, plus d'une vingtaine ont été reperés, des fois cachés derrière un volet ou une gouttière. Les embarcations identifiées sont principalement de cotres ou sloops, de bricks et de goélet

Peu lisibles et soumis à l'érosion ou aux dégradations ces témoignages gravés, mémoire fixée sur nos murs constituent un patrimoine à sauvegarder.



Octobre/novembre à Taillebourg



Repas des anciens







Cérémonie du 11 Novembre

Devant le Monuments aux Morts, cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918, qui mit un terme à la Première Guerre Mondiale, et hommage aux Morts pour la France, avec la participation des enfants de l'école.





Des Arbres et des Hommes, une très belle manifestation!

Ils étaient au total 40 "grimpeurs", 20 équipes en binômes plus exactement ... Français, Belges, Espagnols ... tous passionnés, y compris les filles!

Près de 1000 visiteurs au total sur 2 jours, pour cette manifestation environnementale locale, authentique mais également humaine, ludique et pédagogique, sans oublier le travail réalisé en amont, auprès des enfants de l'école.

Sur le thème "Des Arbres et des Hommes", cette Rencontre Nationale en Binômes des Arboristes-Grimpeurs, organisée conjointement par le Pôle Société Française d'Arboriculture 16/17 et la Commune de Taillebourg a connu un vrai beau succès!







Vie Associative

Association de parents d'élèves



Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg,

Le premier trimestre de notre association a connu un fort succès, avec la randonnée pédestre et le défilé d'Halloween organisés à Taillebourg. Les membres de l'association ont été agréablement surpris par le taux de participation à nos manifestations.

Nous remercions tous les parents d'élèves, les membres, ainsi que les municipalités, sans qui, notre association n'aurait pu prospérer ainsi.

L'ATEPE vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2017, et vous attend nombreux lors de nos futures manifestations, qui nous l'espérons, connaitront le même succès :

- Le samedi 11 mars 2017, Carnaval, à partir de 14h, à la salle des fêtes d'Annepont : Défilé dans les rues, suivi d'un goûter (2 €), animation autour de M. Carnaval.
- Le dimanche 14 mai 2017, Bourse à l'enfance avec buvette sur place à la salle des fêtes d'Annepont.
- Et aussi tous les 1er jeudis de chaque mois, une vente de viennoiseries organisée à la sortie de l'école à 15h30 et 16h30.

Nous restons à votre disposition, pour toutes informations supplémentaires, sur notre adresse mail : atepe.17350@gmail.com et vous pouvez suivre nos actualités sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://atepe17350.wix.com/atepe ou encore sur notre page Facebook : atepe "Annepont Taillebourg ensemble pour les enfants".

Meilleurs Voeux, Amicalement,

ATEPE
Annepont Taillebourg
Ensemble Pour les Enfants



AAPPMA

La Gaule Charentaise

AMIS PÊCHEURS, BONJOUR

Toute l'équipe de votre AAPPMA La Gaule Charentaise vous présente tous leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

La saison 2016 s'est terminée avec, nous l'espérons, une bonne saison de pêche pour vous tous, une autre commence avec quelques changements de réglementations.

Les tarifs de cartes de pêche 2017 sont identiques à ceux de 2016.

Votre carte de pêche 2017 est en vente chez nos dépositaires ou sur le site internet cartedepeche.fr. Nous vous rappelons nos divers dépositaires :

Bar-Tabac Le Douhet

VIVAL- Bussac

La CIVETTE Tabac-Presse Taillebourg

ainsi qu' à notre AAPPMA:

Restaurant-Bar de la Gare Taillebourg

Cette année 2017 fait l'objet de changements réglementaires pour la pratique de la pêche en 2ème catégorie :

Reconduit le quota journalier du carnassier (brochet, sandre, black-bass) :

3 carnassiers/jour/pêcheur dont 2 brochets maximum

Les tailles minimales de capture du brochet et du sandre : Brochet 60 cm ; Sandre 50 cm

Quelques leurres seront autorisés pendant la période de fermeture du brochet et uniquement, cette mesure est favorable aux pêcheurs!

En Charente-Maritime mais uniquement en 2ème catégorie :

Les leurres souples en forme de larves, d'insectes, de vers ou gros vers mais non équipés de virgule.

Les appâts naturels tels que les larves, les vers de terre ou gros vers de terre.

Les mouches artificielles telles que les sèches, les émergentes, les noyées et les nymphes. Appâts et leurres autorisés en période de fermeture du brochet en 2017





Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Tél : 05-46-98-98-79 Email : federation17@peche17.org



En ce qui concerne notre secteur, un Arrêté Préfectoral n°16-2136 couvrant jusqu'en 2021, réglemente les Étangs dit "Charrier" :

Interdiction de pêcher avec tout engins et filets sauf la balance à écrevisses

Une seule ligne est autorisée.

Quelles dates à retenir :

29 janvier : Fermeture du brochet jusqu'au 1er Mai

11 mars : Ouverture de la pêche à la truite et des rivières 1ère catégorie

o1 mai : Ouverture de la pêche de l'anguille bassin Charente et Seudre jusqu'au 30 septembre

inclus. Réouverture du brochet.

Pour notre AAPPMA, les dates ne sont pas encore définies pour la journée découverte de l'alose et la journée découverte de la pêche à la truite.

Cette année 2017 commence avec notre Assemblée Générale 20 janvier à 20h30 dans la salle municipale de Taillebourg.

Nous vous y attendons nombreux. Nous avons besoin de vous, de vos idées et parfois de vos bras ! Si vous venez pêcher à Taillebourg, n'hésitez pas à soutenir nos actions en jouant le jeu, devenez membre actif de notre association en prenant votre permis de pêche sur internet ou chez nos dépositaires. C'est avec votre soutien que nous aurons les moyens de nos ambitions.

Dans l'attente de vous rencontrer au bord de l'eau et à nos deux manifestations, nous vous souhaitons une nouvelle bonne saison de pêche.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et aussi visitez notre site internet ainsi que notre page facebook.





Pour nous contacter:

Notre site: www.lagaulecharentaise17.fr Notre e-mail: lagaulecharentaise@gmail.com Facebook: www.facebook.com/lagaulecharentaise

Notre secrétariat : 05 46 91 82 13







Les Baladins du Comté de Taillebourg vous souhaitent une Bonne et Heureuse année 2017

et vous proposent de nous retrouver cette année au cours de plusieurs événements :

Un projet avec l'école de Taillebourg, classes de Mmes Desrentes et Vincent ; 2017 c'est le 775ème anniversaire de la bataille de Taillebourg et c'est autour de ce thème que nous travaillons avec les élèves de ces classes ; période retenue : Avril début Mai.

Un projet d'été: en journée au mois de juillet pour petits et grands; un esprit renouvelé autour d'une proposition mêlant personnages historiques ou populaires et intrigue policière, pour vous mettre l'eau à la bouche "Venez enquêter à Taillebourg".

La brocante ; une réflexion sur une nouvelle programmation courant septembre 2017 est menée par le conseil d'administration.

Cette association, qui existe depuis 26 années, a souvent prouvé par le passé sa capacité à fédérer une population locale et un public, autour d'un projet théâtral à vocation historique.

Après s'être donnée le temps de la réflexion, l'association aujourd'hui renouvelle son projet : tout en conservant sa conviction de mettre en valeur son patrimoine historique et naturel en privilégiant les relations humaines et intergénérationnelles, faites de don de soi et d'ouverture aux autres, l'association propose un contenu innovant, autour d'histoire (s) et de théâtre, qui empruntera des formes ludiques, surprenantes, quelquefois décalées, mais toujours conviviales.

Donner du plaisir, faire du lien, apprivoiser les différences par un projet fédérateur au sein duquel chacun se retrouve, tel a toujours été la ligne de conduite de l'association. C'est pour continuer sur cette voie, tellement vitale à notre société, que nous espérons que vous partagerez ces projets avec nous. Votre présence sera pour nous tous une reconnaissance de nos actions et un encouragement à les continuer.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour réaliser ces projets.

Pour nous contacter: baladinscomtedetaillebourg@gmail.fr et tél: 07 82 39 44 91.

L'équipe des Baladins



Société Spontive de Taillebourg

Chers amies sportives, Chers amis sportifs,

La 43ème édition des 21km de Taillebourg se courra le dimanche 5 mars 2017. il y aura également une course de 5km et une course enfant de 1km. Départ à 14h3o pour les 21km et 5km, départ à 15h15 pour le 1km.

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non. Pour les non licenciés un certificat médical est obligatoire.

Pour participer: aux 21km il faut avoir 18 ans ou plus, aux 5km il faut avoir 14 ans ou plus et pour participer au 1km, il faut avoir 10 ou 11 ans.

Afin que les courses se déroulent bien, il nous faut recruter des signaleurs et pour se faire, nous faisons une réunion le vendredi 27 janvier dans la salle des fêtes de Taillebourg à 20h30. Pour être signaleur, il faut avoir 18 ans minimum et être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Nous recherchons également des personnes pour les postes de ravitaillement, là aucune condition particulière n'est demandée.

Pour toutes questions sur les courses ou informations, vous pouvez me contacter : Erable Ludovic 05 46 93 79 84.

La section gym, quand à elle, est en pleine forme!

Grâce à Nathalie, notre sympathique prof de gym, les cours sont toujours aussi variés et dynamiques, tout en musique et dans la bonne humeur.

Pour l'année 2016/2017, une quinzaine de participantes sont inscrites aux cours. N'hésitez pas à venir les rejoindre, même en cours d'année.

La première séance dite « découverte » est gratuite!!

Alors pour franchir le pas, venez avec une amie ou un ami.

Les cours de gym sont donnés une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires, le jeudi soir de 19h30 à 20h30 dans la salle des fêtes de Taillebourg.

Inscription et information: Maryse: 06 10 07 27 77

De la part de toute l'équipe de l'association

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2017.



MAIRIE 2 place du Marché	Commission des activités de plein air et sportives Emmanuelle Guiberteau
Tél05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42 Mail : taillebourg@mairie17.com	Commission associations, fêtes, repas et commémorations
Lundi de 13 h 30 à 17 h.	Maryse Beaubeau
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h	Commission du bulletin municipal et site internet Emmanuelle Guiberteau
ECOLE PRIMAIRE Parc du Château	AGENCE POSTALE COMMUNALE Place du Marché
Tél05 46 91 77 49	Tél05 46 98 40 02 Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi
ECOLE MATERNELLE Parc du Château	de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.
Tél05 46 91 80 94	SMICTOM
www.ecole.taillebourg.net	Télo5 46 07 16 66 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
RESTAURANT SCOLAIRE	Sacs noirs : tous les mardis à partir de 5 h
Tél05 46 91 91 81	Sacs jaunes : tous les 15 jours, semaines vertes (semaines impaires) le vendredi, à partir de 5 h
RECREOBUS	DECHETTERIE, pour les encombrants Rue du Chateau d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN
http://recreobus.free.fr	Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée,
Mail: recreobus@wanadoo.fr	ainsi que les dimanches et jours fériés
Tél05 46 90 84 88	
	POMPIERS 18
RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES	SAMU 15
Coordonnées téléphoniques à la Mairie	GENDARMERIE17
Commission budget finances	ou Saint-Savinien05 46 90 20 18
Philippe Ganthy	ou Saint-Jean-d'Angély
Commission du personnel municipal	CENTRE ANTI-POISON 05 56 96 40 80
Bruno Chevalier Commission des affaires scolaires	
	MAISON MEDICALE sur rendez-vous
Philippe Ganthy Commission CCAS, banque alimentaire	MEDECINS: MM Villain Julien et Seguin Laurent
Maryse Beaubeau	Tél05 46 91 72 65
Commission circulation et aménagements routiers	INFIRMIERE: Mme Marandet Annick
Gérard Gallais	Tél06 70 84 93 12
Commission parcelles, dépendances	OSTEOPATHE: Mme TISSOT-BEZ Ninon
et bâtiments communaux	Tél07 78 10 23 22
Gérard Gallais	DIETETICIENNE: Mme BENAVENT-MARCO Béatrice
Commission du patrimoine paysager et des espaces naturels	Tél06 69 43 22 11
Babette Richaud	CABINET D'INFIRMIERS
Commission du patrimoine architectural et urbain	M Thomas Vincent, Mmes Beaurin Laëtitia
Daniel Arroyo-Bishop	et Loret Estelle
Commission du commerce, artisans, artisanat	Tél05 46 91 78 17/06 09 77 76 09
Guillaume Covela-Rodriguez	
Commission voirie, agriculture	PHARMACIE CHAMPION
Fabrice Guillot	Tél
Commission tourisme, communication Sylvie Albert	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30

Les antisans et commençants .

RESTAURANTS

Auberge des Glycines

4, quai des Gabariers - Tél.............05 46 91 81 40 *Ouvert tous les jours*, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg

Route de la Brossardière - Tél.05 46 91 73 28 Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare

24, rue de la Gare - Tél.05 46 91 44 22 Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin, sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

CHAMBRES D'HOTES

MAISON D'ALIENOR

COMMERCES

LA PETITE EPICERIE

Place du Marché - Tél.05 46 91 28 54

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 0 h à 12 h et de 16 h à 10 h

Du lundi au samedi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h, dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h 30. Fermée le jeudi.

BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"

9, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.05 46 94 40 44 *Horaires d'ouverture* :

du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19h30, le dimanche de 7h à 13h.

TABAC-PRESSE-SOUVENIRS

La Civette de Taillebourg

12, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél......05 46 91 70 89 *Horaires d'ouverture :*

du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.......... 05 46 91 70 71 Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

PAYSAGISTE - APICULTEUR

M. Ponceau et Mme Durousseau

Tél.05 46 91 81 15 0u 06 83 89 24 68

UN JARDIN DE MARC

Paysagiste qualifié:

entretien, taille, engazonnement, plantations

5, rue du Port

Tél. 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

"AU TRAIT BIO"

Production de légumes vente directe,

œufs et fruits

D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien

Tél.06 01 91 46 90 0u 06 60 91 91 28 autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE

Mécanique, carosserie, peinture

8, route de Saint-Savinien

Tél.05 46 91 71 71 0u 06 89 27 77 11

Mail: taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS

1, route d'Annepont - Tél.05 46 96 22 19 Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON

18, rue de l'Etang

Tél.05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT

4 bis, rue de la Brossardière (village)

Tél.06 63 12 94 35 0u 06 60 17 14 94

